

Directeur de Publication :
J.P. MEURILLON

Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)
B.P.90616

78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)
District des Yvelines de Football
41, avenue des 3 Peuples
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Téléphone : 01 80 92 80 20

Télécopie : 01 80 92 80 31

Mail : administration@dyf78.fff.fr

Horaires d'ouverture

LUNDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MARDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MERCREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
JEUDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
VENDREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00

Composition

ALEXANDRE, CHRISTOPHER,
CLÉMENTINE, FRANCK, KARIM, KÉVIN,
MARC-ANTOINE, MICHÈLE, NICOLAS,
WILLIAM

Lignes directes DYF

LE SECRETARIAT GENERAL

Compétitions et Futsal

Clémentine LUNT - 01 80 92 80 37

Arbitrage & Féminines

Marc-Antoine KELLER- 01 80 92 80 25

Règlements, Discipline, C.D.P.M.E. et
C.V.E.S.

Christopher KOLA DIA - 01 80 92 80 21

Comptabilité

Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24

Foot Animation

Alexandre OGEREAU - 01 80 92 80 22

LA TECHNIQUE

Franck BARDET - 01 80 92 80 30

Karim CHOUIKA - 01 80 92 80 27

Kévin HUE - 01 80 92 80 29

Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 28

YVELINES FOOTBALL N° 1685



JOURNAL NUMERIQUE OFFICIEL

Mardi 26 octobre 2021

<http://dyf78.fff.fr>

SOMMAIRE

INFORMATIONS DIVERSES	2-3
LA CONSULTATION DES DECISIONS DISCIPLINAIRES	4
COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS	4-7
COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS	7-8
COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE	8
COMMISSION DU FOOTBALL ANIMATION	8-10
COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ	10
COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIE	10-11
PROCES VERBAL DU COMITE DE DIRECTION DU MERCREDI 22 SEPTEMBRE 2021	11-20
CHALLENGE ESPRIT SPORTIF SENIORS	21

L'ACTUALITE DE LA SEMAINE



APPEL A CANDIDATURE

FINALES FESTIVAL FOOT U13 PITCH
Si votre club souhaite accueillir cet événement,
faites-vous connaître !!

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à
contacter

Alexandre OGEREAU : 01-80-92-80.22
administration@dyf78.fff.fr



AGENDA 2021 / 2022 OCTOBRE / NOVEMBRE

LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
25	26	27	28	29	30	31
1er	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14

Les 25 & 26/10/21

CFF1 - Module U9 au District

Les 27-28 & 29/10/21

Détections U13G

Le 30/10/21

Formation Responsabilités et Assurances au District

Les 2 & 3/11/21

Module U9 Mineurs à Buc

Les 4 & 5/11/21


CFF1 - Module U11 au District

Les 8 & 9/11/21

CFF3 - Module Seniors au District

Le 13/11/21

Rattrapage test théorique Arbitres au District



Pour retrouver toutes les formations de Dirigeants prévues en Octobre 2021, [cliquez ici](#)



HORAIRES FOOTBALL ANIMATION

La Commission rappelle les horaires de pratique pour chaque catégorie :

- ✓ Plateaux U6-U9 : Samedi matin à 9h30
- ✓ U10-U11 : Samedi matin 11h00 (dérogation : 12h30)
- ✓ U12-U13 : Samedi après-midi 16h00 (dérogation : 14h00)



INFORMATION PASS SANITAIRE

La présentation du Pass Sanitaire sous forme de QRcode au format papier ou numérique est obligatoire pour figurer sur une feuille de match pour toutes les personnes majeures depuis le 10 août 2021, et depuis le 30 septembre 2021 pour les mineurs de 12 ans et 2 mois à 17 ans.

Pour obtenir ce Pass Sanitaire valide lors du contrôle, il fallait jusqu'alors présenter :

- soit une attestation d'un schéma vaccinal complet ;
- soit un test PCR ou antigénique négatif de moins de 72 h ;
- soit un autotest réalisé sous la supervision d'un professionnel de santé, négatif de moins de 72 h ;
- soit un certificat de rétablissement de la Covid-19 ;
- soit un certificat de contre-indication à la vaccination Covid.

Le Ministère des Solidarités et de la Santé vient d'annoncer, le 8 octobre, que :

- **à compter du 15 octobre, les autotests réalisés sous la supervision d'un professionnel de santé ne seront plus reconnus comme preuve pour le Pass Sanitaire,**
- les autotests réalisés sans supervision restent accessibles pour un suivi individuel, mais ne donneront toujours pas accès au Pass Sanitaire.



COUPE DE FRANCE 6^{ème} Tour

Le tirage au sort des rencontres du 6^{ème} tour de la Coupe de France s'est déroulé, au siège de la Ligue, le mardi 19 octobre.

Les rencontres des clubs Yvelinois, qui se dérouleront le 31 octobre 2021 :

**F.C. FLEURY 91 (N 2) / A.S. POISSY (N 2)
S.F.C. NEUILLY-SUR-MARNE (R 2) /
F.C. VERSAILLES 78 (N 2)
U.S. TORCY (R 1) / A.S. CHATOU (R 1)**



Ce dispositif est à disposition des enfants de CM1, CM2 et 6^e disposant d'une licence **UNSS** (Union Nationale du Sport Scolaire) ou **USEP** (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré) ou **UGSEL** (Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre).

Il permet aux bénéficiaires de disposer de 3 séances gratuitement dans un club partenaire et le sport qu'ils veulent sous présentation d'un justificatif d'éligibilité.

Si vous souhaitez devenir partenaire de la carte Passerelle, rdv [ICI](#).

ENSEMBLE, BRISONS LE SILENCE DANS LE SPORT

PRÉVENIR LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DANS LE SPORT

Soirées de prévention

Éducateurs, Éducatrices, Dirigeant·es
Tous et toutes concerné·es

25 novembre 2021 | Orgerus

30 novembre 2021 | Chevreuse

19h-21h

Inscription obligatoire
Contact : 01 82 08 39 38
ce.sdjes78.sport@ac-versailles.fr



Dans le cadre de son plan départemental de **prévention des violences sexuelles**, le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) des Yvelines organise deux nouvelles sessions de sensibilisation consacrées à ce sujet, en partenariat avec le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS), la Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité (DDDFE), la police nationale, la gendarmerie nationale, ainsi que l'association « Colosse aux pieds d'argile » :

Le jeudi 25 novembre 2021 à 19h à Orgerus

Pour vous inscrire, [Cliquez ici](#)

Le mardi 30 novembre 2021 à Chevreuse

Pour vous inscrire, [Cliquez ici](#)

Il s'agit d'un sujet extrêmement important qui n'épargne malheureusement aucun sport ni aucun domaine de la société, et qui nécessite donc de sensibiliser le plus grand nombre de personnes de façon à pouvoir avoir des éléments sur la façon de réagir et de lutter contre ces violences.

N'hésitez pas à vous inscrire pour bénéficier de cette **séance de formation gratuite ouverte à toutes et tous** qui vous permettra d'assister à l'intervention de professionnel·les de cette thématique (**Inscription et Pass Sanitaire obligatoires**).



Appel à bénévoles!

Le CDOS78 recherche ses éco-acteurs !



CDOS
YVELINES

Vos missions

Ravitaillement des participants

Collecte du textile abandonné

Sensibilisation et gestion du tri sélectif

*Une dotation textile et un panier
repas vous seront offert*



Semi-marathon de
Boulogne-Billancourt

Contactez-nous à l'adresse suivante:
Acteurs2024.Yvelines@franceolympique.com



LA CONSULTATION DES DECISIONS DISCIPLINAIRES (COMMISSIONS DISCIPLINE ET INSTRUCTION)

Depuis la saison 2014/2015, par suite d'une décision de la Commission Nationale Informatique et Libertés (C.N.I.L.), dans le cadre du respect des données personnelles, **aucune décision disciplinaire ne sera publiée sur un site Internet** (dans les rubriques « Procès-verbaux » ou « Sanctions » des clubs), que ce soit celui de la Fédération, des Ligues régionales ou des Districts, ou tout autre organe de communication ouvert au grand public. Les sanctions individuelles des licenciés leur seront notifiées sur leur espace personnel « *Mon Compte FFF* ».

Néanmoins, les clubs auront la possibilité, **sur Footclubs** :

- d'une part, de **consulter les sanctions disciplinaires de leurs licenciés ainsi que celles des licenciés de leurs adversaires** (ancienne fonctionnalité mise à jour),
- d'autre part, de **consulter les procès-verbaux des organes disciplinaires** (nouveau).

Les procédures à suivre pour ces différentes consultations sont accessibles [en cliquant ici](#).

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 25/10/21

Présents : MM. J-P LEDUC (Président), R. PANARIELLO, P. GUILLEBAUX (CD) et S.PILLEMONT

Absents excusés : MM. F. GOBIN, L. JOUBERT (Vice-Président), J. VESQUES et MME Y. RUPERT.

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

La commission rappelle que pour tout courrier doivent être indiqués le numéro de match, la catégorie, division, poule et la date du match sous peine d'amende pour courrier sans référence de match de 8€ (Annexe 2 du RS du DYF).

RAPPEL REGLEMENT FORFAIT EQUIPE I

Le forfait d'une équipe entraîne automatiquement le forfait des équipes inférieures du club de la même catégorie d'âge. (ART 23-1 DU RS)

COUPE DE FRANCE & GAMBARDELLA

Depuis la saison 2018-2019 sont acceptés les demandes de reports suivantes, uniquement pour les matchs se déroulant à domicile et le jour du déroulement du match de Coupe Nationale :

- pour la Coupe de France, pour les clubs évoluant en-dessous de la D 1, à compter du 4^{ème} tour,
- pour la Coupe de France, pour les clubs évoluant à partir de la D 1, à compter du 7^{ème} tour (1^{er} tour fédéral),
- pour la Coupe Gambardella-Crédit Agricole, à partir du 1^{er} tour fédéral.

PASS SANITAIRE

La présentation du Pass Sanitaire sous forme de **QR code au format papier ou numérique** est OBLIGATOIRE pour figurer sur une feuille de match pour toutes les personnes majeures depuis le 10 Août 2021, et depuis le 30 Septembre 2021 pour les mineurs de 12 ans et 2 mois à 17 ans.

Pour obtenir ce Pass Sanitaire valide lors du contrôle, il fallait jusqu'alors présenter :

- soit une attestation d'un schéma vaccinal complet ;
- soit un test PCR ou antigénique négatif de moins de 72 h ;
- soit un autotest réalisé sous la supervision d'un professionnel de santé, négatif de moins de 72 h ;
- soit un certificat de rétablissement de la Covid-19 ;
- soit un certificat de contre-indication à la vaccination Covid.

Le Ministère des Solidarités et de la Santé vient d'annoncer, le 8 octobre, que :

- à compter du 15 octobre, les autotests réalisés sous la supervision d'un professionnel de santé ne seront plus reconnus comme preuve pour le Pass Sanitaire,
- les autotests réalisés sans supervision restent accessibles pour un suivi individuel, mais ne donneront toujours pas accès au Pass Sanitaire.

ERRATUM CY U14

POULE U DU 09/10/2021

54645.1 VERSAILLES 78 FC 3 /CHANTELOUP LES V US 1

Pris note du rapport de l'arbitre.

La Commission dit match perdu à CHANTELOUP LES VIGNES pour en attribuer le gain à VERSAILLES 78 FC 3 (qualifié pour le tour suivant).

NOUVEAU

Par dérogation aux dispositions de l'article 23.4 du Règlement Sportif, **dans le cas où le forfait aura été déclaré au District au plus tard le mercredi précédant la date de la rencontre, à minuit**, la perte par forfait de ladite rencontre ne sera pas prise en compte pour le calcul du nombre de forfaits entraînant le forfait général.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

APRES 2 RAPPELS,
MATCH PERDU PAR PENALITE 0pt, 0 but & AMENDE AU CLUB RECEVANT.

FUTSAL

D1-U DU 05/10/2021

54245.1 JOUARS PONTCHARTRAIN 1 / C.B.P.S. 1

2EME RAPPEL
AVANT MATCH PERDU & AMENDE AUX 2 CLUBS

CY U14

POULE UNIQUE DU 09/10/2021

54620.1 CROISSY US 1 / PORT-MARLY CS 1

FOOT LOISIR À 8 + 45 ANS

POULE A DU 07/10/2021

53938.1 GARGENVILLE /LAINV 1 / VAUXOISE ES 1

POULE B DU 07/10/2021

54989.1 RAMBOUILLET YVELINES 1 / PERRAY FOOT ES 1

1ER RAPPEL

FOOT LOISIR À 8 + 45 ANS

POULE B DU 15/10/2021

54994.1 MARCQ FC 1 / MONTIGNY LE BX AS 1

FORFAIT COUPES

NON AVISES

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

VETERANS CY

CY DU 24/10/2021

55178.1 CONFLANS PORTUGAIS 11

55167.1 VERSAILLES ESTRELA 11

U18 CY

CY DU 24/10/2021
55139.1 VELIZY ASC 1
55144.1 VIROFLAY USM 1

FORFAIT GENERAL

Après le début des compétitions
FOOT LOISIR A 8 + 45 ANS

POULE B ST ARNOULT FC 78 1

FORFAITS AVISES

Avant mercredi minuit
VETERANS CY

CY DU 24/10/2021
55172.1 PORCHEVILLE FC 12

U18 CY

CY DU 24/10/2021
55156.1 LE PECQ 1

U14

D4-A DU 23/10/2021
55501.1 MANTES USC 1

FORFAITS NON AVISES

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

2EME FORFAIT

FUTSAL

D2 DU 21/10/2021
53804.1 LA VERRIERE FC 1

U16

D4-D DU 17/10/2021
52835.1 COIGNIERES FC 4

FORFAITS AVISES

1ER FORFAIT

SENIORS

D5-A DU 24/10/2021
55269.1 AFC MANTES YVELINES 1

MATCHES REMIS

À JOUER LE 06/11/2021

U14

D4-A
55534.1 AUBERGENVILLE F.C. 1 / VAUXOISE ES 1

À JOUER LE 07/11/2021

SENIORS

D3-A
50304.1 VILLENNES ORGEVAL 1 / GARGENVILLE STADE 2

D5-B
55192.1 AFC MANTES YVELINES 2 / ACHERES C.S. 1

D5-D
54516.1 VOISINS F.C. 3 / BUC FOOT AO 2

À JOUER LE 11/11/2021

SENIORS

D5-D
54520.1 ESSARTS LE ROI AGS 2 / BUC FOOT AO 2

À JOUER LE 27/11/2021

U14

D2-A
52967.2 GARGENVILLE STADE 1 / A.S. BUCHELOISE 1
55536.1 GUERVILLE ARNOUVILLE 1 / AFC MANTES YVELINES 1

MATCHES À PROGRAMMER

FUTSAL

D1-U
54247.1 LA TOILE 2 / ASCT 1

COURRIERS

527759 BUCHELOISE AS

La GPSEO a envoyé un courrier officiel prévenant de l'indisponibilité des terrains le week-end du 21-22 novembre 2021 car un maxi-cross est organisé à la Butte Verte.

Le club nous prévient des matchs concernés :
U14 D2-A, U16 D2-A et SENIORS D4-A.

La Commission dit matches à jouer à une date ultérieure.

500644 CLAYES SS/ BOIS USM

Pris note du courrier des Clayes et le rapport de l'arbitre concernant le match suivant :

CY U18 DU 24/10/2021

55137.1 LES CLAYES SS/ BOIS USM 1 / CONFLAN FC 1

La Commission dit match à jouer le 07/11/2021 avec 1 arbitre officiel à la charge du District de Football des Yvelines.

DEMANDES

SENIORS

D5-A DU 21/11/2021

55282.1 MANTES OLYMPIQUE FC 1 / LFC MAGNANVILLE 1

Le club nous informe que leurs installations sont fermées le week-end du 20-21 novembre 2021 car un maxi-cross est organisé à la Butte Verte. Le club demande donc une inversion de la rencontre.

Refus de LFC MAGNANVILLE.

La Commission dit match à jouer à une date ultérieure.

D5-C DU 31/10/2021

55325.1 LES CLAYES SS/ BOIS USM 2 / ST CYR AFC 1

Courrier des Clayes indiquant l'indisponibilité du terrain (justificatif joint).

La commission décide d'inverser le match.

Le match 55325.1 devient :

ST CYR AFC 1 / LES CLAYES SS/ BOIS USM 2

Le match 55325.2 devient :

CLAYES SS/ BOIS USM 2 / ST CYR AFC 1

VETERANS

D4-C DU 07/11/2021

51120.1 ST ARNOULT FC 78 11 / MONTFORT FC 11

Le club de MONTFORT constate que le match a été programmé à 11h au lieu de 9h30. Compte tenu de la distance il est compliqué pour leur équipe de se déplacer à cette heure-ci car certains étant dirigeants ils ont des contraintes l'après-midi avec d'autres catégories, sans compter sur les contraintes personnelles. Cet horaire remet en cause leur possibilité de participer avec un effectif suffisant. MONTFORT souhaite donc que le match soit reporté ou bien remis à l'horaire initial.

La Commission demande à Montfort son accord avant vendredi 29 octobre à 12H pour inverser le match sinon l'horaire de 11H sera maintenu. Dans le cas d'un accord, le match retour sera également inversé.

FUTSAL

D1-U DU 30/10/2021

54241.1 ASCT 1 / JOUARS-PONTCHARTRAIN 1

Accord des deux clubs pour reporter la rencontre au 09/12/21 à 21h.

La Commission donne son accord.

U18

D3-A DU 21/11/2021

52097.1 LFC MAGNANVILLE 1 / USBS EPONE 1

Deux matchs sont programmés sur le même terrain et à la même heure (U16 D4-A). Le club demande donc de déplacer les U18 à 15h.

La Commission donne son accord.

U16

D4-B DU 31/10/2021

52693.1 ST GERMAIN EN LAYE 2 / BONNIERES FRENEUSE 1

En accord avec le club de BONNIERES, le club demande de déplacer le match au samedi 07/11/21 car le 31/10 tombe en plein milieu des vacances scolaires.

Accord écrit de BONNIERES FRENEUSE.

La Commission donne son accord.

U14

D4-B DU 30/10/2021

55591.1 LE PECQ 1 / TRIEL AC 1

En accord avec le club de TRIEL, le club demande de déplacer le match au samedi 17/11/21 suite à une indisponibilité de terrain le 31/10.

Accord écrit de TRIEL.

La Commission donne son accord.

D4-C DU 30/10/2021

55738.1 REGION HOUDANAISE/LA VESGRE 2 / FOURQUEUX 1

En accord avec le club de FOURQUEUX, le club demande de déplacer le match au samedi 27/11/21 car le 30/10 tombe en plein milieu des vacances scolaires.

Accord écrit de FOURQUEUX.

La Commission donne son accord.

D4-C DU 30/10/2021

55736.1 MARLY LE ROI US 2 / BAILLY NOISY SFC 2

En accord avec le club de MARLY LE ROI, le club demande de déplacer le match au samedi 11/12/21 car le 30/10 tombe en plein milieu des vacances scolaires.

Accord écrit de MARLY LE ROI.

La Commission donne son accord.

DEMANDES DE MODIFICATIONS ANNUELLES

VETERANS

520522 JOUY EN JOSAS US

Le club demande de modifier l'horaire de début des matchs VETERANS D5-D à 10h. En effet le complexe sportif ouvre à 9h ce qui ne laisse que 30min pour se changer et s'échauffer.

La Commission donne son accord.

SUSPENSIONS DE TERRAINS SENIORS

D5-C DU 04/10/2020

52985.1 FONTENAY FLEURY FC 2 / MAISONS-LAFFITTE FC 2

Transmis de la commission de discipline en instruction infligeant une suspension de terrain du stade René Descartes 2 à FONTENAY LE FLEURY pour **4 matches fermes dont 2 avec sursis** pour l'équipe SENIORS 2 de FONTENAY FLEURY évoluant en D5 C.

Cette suspension sera effective pour le début de saison 2021/2022.

La Commission rappelle que le club doit proposer au moins **15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

Le terrain proposé :

doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;

ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à moins de 10 kilomètres des limites de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département des Yvelines.

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont réglés par le club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions pré-citées.

Le terrain doit se trouver à plus de 10km des limites de la commune ou se trouve le siège social du club (*art 40 alinéa 7 du RS du DYF*).

La Commission désigne les matches suivants :

D5-C DU 14/11/21

55344.1 FONTENAY LE FLEURY FC 2 / FOURQUEUX AS 1

D5-C DU 05/12/21

55354.1 FONTENAY LE FLEURY FC 2 / ST CYR AFC 1

MATCHES A HUIS CLOS SENIORS

D3-A DU 25/10/2020

50558.1 ST GERMAIN EN LAYE 1 / SARTROUVILLE ES 2

Transmis de la commission de discipline en instruction infligeant **6 matches à huis clos dont 3 avec sursis** pour l'équipe SENIORS 1 du club de ST GERMAIN EN LAYE évoluant en D3 A au Stade de la Colline du Bel Air.

La Commission rappelle qu'en cas de match à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :

- Les dirigeants des deux clubs, porteurs de leur licence F.F.F., les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos,
- Les officiels désignés par le District,
- Les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match,
- Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche,
- Les journalistes porteurs de leur carte officielle,
- Le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive.

Dans tous les cas, les clubs concernés, organisateur et visiteur, ont chacun l'obligation de soumettre, à l'approbation de la Commission d'Organisation compétente, par écrit, au plus tard le mardi à 12 H précédant la rencontre, une liste de personnes (comportant leur identité, numéro de licence et fonction) susceptibles, en ce qui les concerne, d'assister au match à huis clos.

Dans le cas contraire les matches seront perdus par pénalité (art 40 alinéa 6 du RS du DYF).

La Commission désigne les matches suivants :

D3-A DU 14/11/2021

50312.1 ST GERMAIN EN LAYE 1 / USBS EPONE 2

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F
RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

POUR INFORMATION

Tous les problèmes rencontrés le dimanche 24 Octobre 2021 pour réaliser les FMI ne seront pas sanctionnés dû à une anomalie général du serveur.

CDM

D1-U DU 10/10/2021

50880.1 CLAYES SS/BOIS U.S.M 5 / FEUCHEROLLES USA 6

Pris note du second rapport des Clayes. La Commission vous invite à l'avenir à envoyer un rapport détaillé afin que la commission puisse traiter le dossier avec un maximum d'information.

La Commission annule la sanction parue dans le journal 1684.

VETERANS

D2-B DU 10/10/2021

51262.1 POIGNY LA FORET US 11 / YVELINES U.S. 11

Pris note du rapport de l'arbitre.

U18

D3-D DU 10/10/2021

54473.1 ST ARNOULT F.C. 78 1 / PERRAY FOOT. ES 1

Pris note du rapport de Le Perray. La commission sanctionne l'équipe de St Arnoult d'un avertissement et d'une amende de 30€.

U16

D2-A DU 17/10/2021

52392.1 GARGENVILLE/MEZIERES 1 / CHANTELOUP LES V. US 1

Pris note du rapport de Gargenville.

Amende pour courrier sans référence de match 8€ (Annexe 2 du RS du District de Football des Yvelines).

U14

D4-B DU 16/10/2021

55581.1 CONFLANS F.C. 2 / MAURECOURT F.C. 1

Pris note du rapport de Conflans. La commission rappelle qu'il n'est pas nécessaire de disposer d'internet le jour du match, à condition d'avoir réalisé la préparation avant.

Amende pour courrier sans référence de match 8€ (Annexe 2 du RS du DYF).

COUPE DES YVELINES U16

POULE UNIQUE DU 03/10/2021

54685.1 HOUILLES S.O. 1 / CELLOIS C.S. 1

La Commission demande à Houilles SO un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

DEMANDE DE RAPPORT SENIORS

D5-A DU 10/10/2021

55265.1 AFC LONGNES 1 / FONTENAY ST PERE AS 2

La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

VETERANS

D4-C DU 10/10/2021

51106.1 NEAUPHLE-PONT. 12 / HOUDANAISE REGION FC 12

La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

U16

D2-A DU 17/10/2021

52394.1 ETANG ST NOM ES 1 / AFC MANTES YVELINES 1

La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

U14

D4-B DU 16/10/2021

55585.1 BOUGIVAL FOOT 1 / LE PECQ 1

La Commission demande aux deux club un rapport sur la non utilisation de la FMI.

D4-B DU 16/10/2021

55583.1 HOUILLES S.O. 1 / MAISONS-LAFFITTE F.C 2

La Commission demande aux deux club un rapport détaillé sur la non utilisation de de la FMI.

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 21/10/2021

Présents : MM. FEREY Rémi (Président), AVOIRTE Yves (CD), DRAY Paul (Vice-Président), DELESCHAUX Alain, PLANQUE Jean - Pierre

Excusés : MM GUICHETEAU Didier, HOUZE Michel, LAUBY Henri- Claude

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

EXAMEN DES FEUILLES DE MATCH

SENIORS

Coupe des Yvelines

24078807 du 17/10/2021 – CHESNAY 78 FC 1 / LES MUREAUX OFC 3

Réserves de **CHESNAY 78 FC 1** concernant l'application de l'article 7.10 du Règlement Sportif du DYF : Joueurs ayant participé à la dernière rencontre d'une équipe supérieure ne jouant pas le même jour ou le lendemain.

Après vérification, aucun des joueurs de **LES MUREAUX OFC 3** n'a participé à la dernière rencontre officielle des équipes supérieures de **LES MUREAUX OFC 3**, à savoir : **PARIS ST GERMAIN FC 2 / LES MUREAUX OFC 1** du 09/10/2021 en N3 et **LES MUREAUX OFC 2 / MANTOIS 78 FC 2** du 10/10/2021 en R3C.

En conséquence, la Commission dit : **Réserves recevables mais non fondées.**

Résultat acquis sur le terrain LES MUREAUX OFC 3, qualifié

Débit 43.50€ à CHESNAY 78 FC

Motif : Droit de réserves (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - dispositions financières)

Coupe du Comité

24078780 du 17/10/2021 - BUCHELOISE AS 2 / CHATOU AS 3

Réserves de **CHATOU AS 3** concernant l'application de l'article 7.10 : Joueurs ayant participé à la dernière rencontre d'une équipe supérieure ne jouant pas le même jour ou le lendemain.

Après vérification, aucun des joueurs de **BUCHELOISE AS. 2** n'a participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure **BUCHELOISE AS 1** le 10/10/2021 contre **GARGENVILLE STADE 1** en D1

En conséquence, la Commission dit : **Réserves recevables mais non fondées.**

Résultat acquis sur le terrain BUCHELOISE AS 2, qualifiée

Débit 43.50€ à CHATOU AS

Motif : Droit de réserves (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - dispositions financières)

U 14

D3C

23444322 du 16/10/2021 – MAGNY FC 1 / MAUREPAS AS 2

Réclamation de MAUREPAS AS 2 concernant le nombre de joueurs de MAGNY FC 1 ayant participé à la rencontre en rubrique.

Copie de la réclamation transmise à au club de MAGNY FC 1 en lui demandant de faire part de ses observations pour le 27/10/2021 avant 17h00.

D'autre part, à la lecture de la feuille de match, la Commission demande aux clubs de MAGNY FC et MAUREPAS AS, de lui préciser les conditions d'établissement de la feuille de match (rédaction, signatures ...)

A noter que la procédure FMI n'a pas été utilisée.

Débit : 43,50€ à MAUREPAS AS

Motif : Droit de réclamation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - dispositions financières)

FUTSAL

D1

23878374 du 16/10/2021 MONTESSON US 1 / MANTES-LIMAY 2

Réserves de MANTES-LIMAY 2 sur la qualification et la participation du joueur RAHAOUI Hassan, licence n° 2368053043, de MONTESSON 1.

Après vérification de la licence du joueur concerné (licence enregistrée le 11/10/2021) celui-ci bien remplissait le jour du match en rubrique les conditions de qualification prévues à l'article 89.1 des Règlements Généraux de la FFF (délai de qualification de 4 jours francs, respecté).

En conséquence, la commission dit : **Réserves de POISSY AS recevables mais non fondées.**

Résultat acquis sur le terrain : MONTESSON US 1 / MANTES-LIMAY 2 - 4/2

Débit : 43.50€ À MANTES-LIMAY

Motif : Droit de réserves (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - dispositions financières)

COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE

Réunion du 20 octobre 2021

Présents : Philippe DEBEAUPUIS, Thomas DELASSUS (Secrétaire de séance), Gabriel HENRY, Jean-Pierre PLANQUE (Président de séance), Lotfi ZARKA.

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COURRIERS

- Courrier de **M. Thibaut BEHAGHEL**, dirigeant du club de HOUILLES AC en date du 11 Octobre 2021, concernant la rencontre du 10 Octobre U18 -D1- HOUILLES AC - LIMAY ALJ1. **La Commission prend note.**

- Courrier de **M. Teddy MENIER**, joueur du club de MEULAN CN et de **M. Stéphane COULEAUD**, délégué du même club, en date du 12 Octobre 2021, concernant le match du 3 Octobre Vétéran - SERBIE/MEZIERE - MEULAN CN. **La Commission prend note.**

- Courrier de **M. Steve CALVERT**, en date du 15 Octobre 2021, concernant son indisponibilité. **La Commission prend note. Un justificatif est attendu.**

- Courrier de **M. Baptise DANGLETERRE**, Président du club de l'AS BUCHELOISE, en date du 16 Octobre 2021, concernant la rencontre du 16/10/21 U14 - D2 - US BUCHELOISE – GARGENVILLE. **La Commission prend note.**

- Courrier de **M. Gaël DELOIRIE**, en date du 16 Octobre 2021, concernant sa demande de passage en foot diversifié pour la **saison 2022-2023**. **La Commission prend note. Elle accède à sa demande.**

- Courrier de **M. Michaël HUOT**, Président du club du CELLOIS CS, en date du 17 Octobre 2021, concernant la rencontre de Coupe des Yvelines du 10/10/21 CELLOIS CS - USM VIROFLAY. **La Commission prend note.**

- Courrier de **M. Romain BOISRAME**, en date du 17 Octobre 2021, concernant sa déconvocation tardive. **La Commission prend note. Un justificatif est attendu.**

- Courrier de **M. Amaud DUROT**, en date du 18 Octobre 2021, concernant sa déconvocation tardive. **La Commission prend note. Un justificatif est attendu.**

- Courrier de **M. Hassan AJOUAOU**, en date du 18 Octobre 2021, concernant sa demande d'officier en criterium du lundi soir. **La Commission prend note. Elle accède à sa demande.**

GESTION DE L'EFFECTIF ARBITRAL

-La C.D.A. prend note de la démission de **M. Abderrahmane DIOULE**, à la suite de sa demande en date du 6 Octobre. Elle le remercie pour les services rendus à l'arbitrage Yvelinois.

DECISION DE LA C.D.A.

-Situation de **M. Miroslaw JEDRZEJCZYK** (Licence 2358028648 – REGION HOUDANAISE FC) qui souhaite prendre une année sabbatique pour raisons familiales au titre de la saison 2021-2022. **La Commission émet un avis favorable sur sa demande de congé sabbatique.**

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Réunion du 25 octobre 2021

Présents : MM. VIMONT, INACIO, PEDRO GOMES, LOUVEL,

Excusés :MM.HOUANT,GEPPERT,NOYELLE, BIDARD, BOKOBZA

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

CONVOCATION

NEAUPHLE PONT. RC 78

La Commission remercie M Petraman, responsable jeunes du club de NEAUPHLE PONT. RC 78 de s'être déplacé pour faire le point sur l'ensemble du Football Animation à 19h00 au siège du District, le lundi 25 octobre.

La commission transmet à la commission statut et règlement, pour inscription irrégulière sur feuille de matches sur le Festival Foot U13 du 09/10/21.

PLATEAUX CLASSIQUES U6-U9

La Commission a réceptionné les inscriptions pour la 2ème phase. Elle a remarqué plusieurs anomalies sur les inscriptions, merci de trouver en cliquant ici les anomalies détectées :

PLATEAU SPECIFIQUE U6

Nombres d'équipes inscrites à confirmer par les clubs : COIGNIÈRES FC

Clubs non inscrits pour la date de Plateau :
PORCHEVILLE FC, MAGNY 78 FC, CHANTELOUP LES VIGNES US, BONNIÈRES FRENEUSE

Nombres de séries qui ne sont pas cohérents :
CARRIÈRES GRÉSILLIONS, FEUCHEROLLES, MAUREPAS, CELLOIS CS, NEAUPHLE, VILLEPREUX

PLATEAUX U7

Nombres d'équipes inscrites à confirmer par les clubs :
FEUCHEROLLES, MÉZY US, PLATEAU BRÉVAL, MAUREPAS, CELLOIS

Clubs non inscrits pour la date de Plateau :
BEYNES, MESNIL LE ROI, CARRIÈRES GRÉSILLIONS, GAMBAIS FOOT, FEUCHEROLLES, JUZIERS

Nombres de séries qui ne sont pas cohérents :
VILLEPREUX, CERNAY LA VILLE, BOUGIVAL, JUZIERS, NEAUPHLE

PLATEAUX U9

Nombres d'équipes inscrites à confirmer par les clubs :
MÉZY US, COIGNIÈRES, PLATEAU BRÉVAL, MAUREPAS, CELLOIS CS, USC MANTES

Clubs non inscrits pour la date de Plateau :
GAMBAIS, CHAMBOURCY, VILLEPREUX, JUZIERS, YVELINES US DAMMARTIN.

Nombres de séries qui ne sont pas cohérents :
CARRIÈRES GRÉSILLIONS ISSOU, CERNAY LA VILLE, POISSY AS, JOUY, JUZIERS

COURRIERS

GUYANCOURT ES

Demande du club d'être exempté de l'amende infligée la semaine passée pour non envoi de la fiche équipe sur le plateau du 25/09.
Accord de la Commission.

MAISONS LAFFITTE FC

Demande du club d'être exempté de l'amende infligée la semaine passée pour non envoi de la fiche équipe sur le plateau du 25/09.
Accord de la Commission.

PLATEAUX ESPOIRS U8-U9

PLAISIROIS FO

La Commission remercie VELIZY ASC pour sa réactivité pour l'organisation du plateau du samedi 23/10, et rappelle au PLAISIROIS FO, ainsi qu'à tous les clubs que toutes inscriptions au dispositif du DYF est prioritaire sur les autres manifestations.

CHALLENGES PLATEAUX U10-U11

C.R. U11 n°7 du 09/10/21 à TRAPPES : HOUDANAISE REGION FC

Suite à la décision de la Commission de faire rejouer ce plateau, le club de MAULOISE US nous informe ne pas avoir participé à ce plateau le 23/10.

La Commission prend acte.

Challenge DYF N°39 du 09/10/21 à FONTENAY LE FLEURY FC

Le club de HOUILLES SO nous informe de dysfonctionnement sur ce plateau. Le club de FONTENAY a apporté ses éléments de réponse.

La Commission prend note des informations transmises par Fontenay le Fleury et vous demande d'être attentif aux futur plateaux.

Rappel à tous : les informations indiquées sur la FMI doivent retranscrire la réalité du terrain.

CRITERIUMS ESPOIRS U10-U13

U10 du 02/10/21 : FONTENAY FLEURY FC

La Commission prend note des retours fournis par les clubs et entérine les résultats tels quels. L'équipe U10 PLAISIROIS FO se voit attribué un point supplémentaire et celle de MONTIGNY un retrait de trois points, car le résultat MONTIGNY LE BX AS / PLAISIROIS FO était un match nul et non une victoire de MONTIGNY.

ACHERES CS

Courrier de l'éducateur U12 nous transmettant son ressenti sur le début de saison sur le Critérium Espoirs.

La Commission prend en compte vos remarques et en tiendra compte lors de son bilan de 1ère phase qu'elle évoquera avec les clubs.

CRITERIUMS DEPARTEMENTAUX

Nous vous informons que les poules des Critériums Départementaux U10-U13 sont désormais disponible en [cliquant ici](#).

La Commission a procédé à des ajustements suite à des remarques de clubs.

FEUILLES PLATEAUX MANQUANTES

U6-U7 CLASSIQUES

Plateaux du 02/10/21

Amende après 2 rappels : 20€

Fiche récapitulative plateau

850 110 : SARTROUVILLE ES (CONFLANS PLM, CHATOU, HOUILLES AC)
840 108 : FOURQUEUX OMS (BOUAFLE, HOUILLES AC)

Fiche équipe

850 103 : ST ARNOULT
850 104 : GUERVILLE, BONNIÈRES, ACHÈRES & ISSOU
850 106 : JUZIERS FC
850 108 : BOUGIVAL
850 110 : CONFLANS PLM, CHATOU
850 111 : GAMBAIS AS
840 103 : ST GERMAIN FC
840 104 : POISSY AS, PECQ US, CHANTELOUP US
840 105 : GUYANCOURT
840 106 : CONFLANS FC & LIMAY ALJ
840 107 : BONNIÈRES, MAULOISE, PORCHEVILLE
840 108 : FOURQUEUX OMS & BOUAFLE

U8-U9 CLASSIQUES

Plateaux du 09/10/21

2ème rappel avant amende

Fiche récapitulative plateau

870 110 : MAGNY 78 FC (BOIS ARCY, ESSARTS LE ROI)
860 112 : CLAYE S/BOIS USM (PERRAY, VELIZY ASC)

Fiche équipe

870 101 : AUTEUILLOIS, JUZIERS, GAMBAIS
870 102 : VILLIERS, MONTFORT
870 105 : VESGRE AS, NEAUPHLE, JOUY/LOGES
870 106 : LAINVILLOIS, CHAMBOURCY,
870 107 : MARLY LE ROI, BOUGIVAL, VALLEE
870 109 : BONNIÈRES FRENEUSE FC
870 110 : BOIS ARCY AS
860 101 : ACHÈRES CS
860 106 : ETANG ST NOM ES, CONFLANS FC
860 107 : LIMAY ALJ
860 108 : MAUREPAS AS
860 111 : ST GERMAIN FC

U8-U9 ESPOIRS

Plateaux du 09/10/21

2ème rappel avant amende

Fiche récapitulative

2101 N VILLENNES ORGEVAL FC

Feuilles d'équipes manquantes

2101 N SARTROUVILLE ES
2103 N MANTOIS 78 FC
2104 N CHANTELOUP US
2101 S CHATOU AS
2104 S HOUILLES AC

Anomalies

2101 S Manque les scores des rencontres U9 Bailly/Chatou et le nombre d'équipes présentes de Chatou AS
2102 N Manque les fonctions et diplômes de Carrières s/s Seine
2104 N Manque les fonctions et diplômes de Chanteloup US, Poissy AS et Houilles AC

CHALLENGE AUTOMNE U10-U11

Plateaux du 02/10/21
Amende après 2 rappels : 20€
Annexe 2 RS DYF

30 : PORT MARLY CS
32 : PLAISIROIS FO
38 : FOURQUEUX OMS
47 : LIMAY ALJ
49 : COIGNIERES FC
52 : CHANTELOUP US
53 : CHAMBOURCY ASM

CHALLENGES PLATEAUX U10-U11

Plateaux du 09/10/21
2ème rappel avant amende

U10

3 : SARTROUVILLE ES (CONFLANS PLM, VILLENES, MANTOIS)
15 : CROISSY US (FONTENAY, NEAUPHLE, VOISINS)

DYF U10-U11

14 : ANDRESY FC
17 : PECQ US
26 : CONFLANS PLM
30 : GARGENVILLE STADE
38 : ABLIS FC SUD 78
44 : PORCHEVILLE FC

CHALLENGE AUTOMNE U12-U13

Plateaux du 02/10/21
Amende après 2 rappels : 20€
Annexe 2 RS DYF

5 : CROISSY US
24 : PORT MARLY CS
25 : ST CYR AFC
26 : MARLY LE ROI US
29 : YVELINES US
33 : LIMAY ALJ
39 : COIGNIERES FC

FESTIVAL FOOT U13 PITCH

Plateaux du 09/10/21
2ème rappel avant amende

128 : ENT/ GALLY MAULDRE (HOUILLES AC)
149 : CROISSY US (CHATOU, CLAYES)

COMMISSION DU FOOTBALL FÉMININ

Réunion du Lundi 25 octobre 2021
Commission restreinte

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

WEBINAIRE DE RENTREE

Vous pouvez revoir le webinaire [en cliquant ici](#).
Les questions n'ayant pu être abordées à la fin de celui-ci, nous vous invitons à nous les transmettre par mail.

CALENDRIER GÉNÉRAL

Le calendrier général du football féminin est disponible. Vous pouvez le consulter [en cliquant ici](#).

INSCRIPTION AUX PLATEAUX FILLOFOOT ET FOOT A 5 2ÈME PHASE

Vous pouvez consulter les inscriptions aux plateaux de la 2ème phase [en cliquant ici](#)

ENGAGEMENTS CRITERIUM FOOT A 8

Vous pouvez consulter la liste des équipes engagées et les poules [en cliquant ici](#).

COUPES DES YVELINES FUTSAL FÉMININES

L'engagement pour les Coupes des Yvelines Futsal Féminines est désormais possible, les catégories concernées sont U13F, U15F, U18F et Séniors F.

Les dates prévues sont indiquées dans le calendrier général.

La Commission est à la recherche de gymnase pour l'organisation de cette compétition.

COURRIER

Courriel de M. SILBERSTEIN de l'US YVELINES demandant que l'équipe U13F du club bascule en poule C.

La commission a établi les poules des différents critères de manière géographique pour la phase 1. En phase 2 du critérium,

les poules seront remaniées et le niveau sera pris en compte.
La Commission ne peut accéder à votre demande

COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIE

Réunion du 22/10/2021

COUPE DES YVELINES FUTSAL JEUNES

Liste des clubs inscrits

Club (nbre équipes)	U12	U13	U14	U16
Magny	2	1	1	2
Fourqueux	1	1		
Guyancourt	2	2	2	2
Elancourt	2	2	2	1
Houilles SO	2			
Magnanville	2	1	1	1
FC St Germain	2	2	2	2
Poissy	2	2	2	2
Fontenay le Fleury	1	1	1	1
Neauphle	1	1		
Montesson	2	2	2	2
Viroflay		2	2	2
Bonniere		1	1	
Carriere Sur Seine		1	1	
Paris St Germain		1		
CBPS			1	1
Verneuil Sur Seine				1
Montigny le Bretonneux				2
TOTAL EQUIPES	19	20	18	19

Les inscriptions restent ouvertes jusqu'au 15 Novembre.

Ces Coupes étant des compétitions officielles, les clubs doivent présenter leurs licences sur l'application Footclubs Compagnon ou le listing des licences imprimé par le club sur papier libre.

Par ailleurs :

Les protèges tibias sont obligatoires.

Les clubs ayant 2 équipes engagées sur un même plateau, merci de prévoir des maillots de couleurs différentes.

Pour ces Coupes, la Commission est à la recherche de gymnases.

FOOT LOISIR A 8

Liste des clubs inscrits

Club	U14	U16
Guerville	1	
Gargenville	1	1
Poigny la Foret	1	
Plaisirois	1	1
Carrières Gresillons	1	
Neauphle		1
Fontenay le Fleury		1
Jouy en Josas		1
TOTAL EQUIPES	5	5

Les inscriptions restent ouvertes.

Le créneau de ces compétitions seront ceux de la catégorie mais avec une large souplesse si entente entre les clubs sur le jour et/ou l'horaire.

Le début de la compétition est envisagé sur le weekend des 13 et 14 Novembre.

CHAMPIONNAT FUTSAL JEUNES

Afin de développer le Futsal, le DYF envisage de créer des championnats jeunes (U 11, U13, U15, U17) pour l'ensemble des clubs yvelinois et ouverts à tous licenciés.

Les clubs intéressés peuvent s'engager

Prochaine réunion le Vendredi 5 Novembre 2021

COMITÉ DE DIRECTION DU MERCREDI 22 SEPTEMBRE 2021

Présidence : M. Jean-Pierre MEURILLON

Présents : Mmes Valérie TARDIVEL, Dorette ELANGUE ETEME, Josiane JOURDAN, MM. Pierre GUILLEBAUX, Jean-François DUPONT, Thierry MOURAUX, Laurent HOUIN, Jean-Pierre LEDUC, Rodrigo LOPES ROCHA, Ali SAHALI,

Excusés : Mme Sandrine SANCHEZ, MM. Yves AVOIRTE, Florent BAUDOIN, Jean-Eric INACIO, Dr Pascal MAILLE, M. Brice PARINET, Président de la Commission de District de l'Arbitrage

Assistent : M. William MARISSAL, Directeur
M. Michel ROBLES, Conseiller Technique Départemental
M. Patrick CASSASSUS, Vice-Président de la Commission de District de l'Arbitrage

La séance est ouverte à 18 h 30

1 / ADOPTION DU PROCES-VERBAL DES REUNIONS DU COMITE DE DIRECTION DES 15/7 et 11/9/2021

Le procès-verbal de la réunion du Comité de Direction du 15/7/2021 a été envoyé, le 16/7 aux membres du Comité de Direction, aux fins d'observations éventuelles.

Il a été publié dans le journal numérique « Yvelines Football » N° 1 675, du 19/7/2021.

Le procès-verbal de la réunion du Comité de Direction du 11/9/2021 a été envoyé, le 13/9 aux membres du Comité de Direction, aux fins d'observations éventuelles.

Il a été publié dans le journal numérique « Yvelines Football » N° 1 679, du 14/9/2021.

Ces procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

2 / INFORMATIONS DU PRESIDENT

Le Comité de Direction est informé, notamment, des événements suivants :

- ✓ le 15/7 : Organisation, en distanciel, par la Direction Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (D.R.A.J.E.S.), dans le cadre du **plan régional de prévention des violences et dérives sexuelles dans le sport**, d'une **session de sensibilisation**

Les intervenants étaient M. Simon LATOURNERIE, de l'association « Colosse aux pieds d'argile » et MM. Guillaume DORAI ou Benjamin FREMIOT, de « Log.in Prévention », association qui éduque à l'utilisation citoyenne numérique.

Toutes les sessions de sensibilisation, dont les clubs Yvelinois avaient été informés dès le 26/4, s'adressaient à tous (dirigeants, éducateurs, enseignants d'E.P.S., pratiquants, licencié(e)s, parents,).

- ✓ le 30/8 : **Réunion du Comité de Direction de la Ligue** (en présentiel)
- ✓ le 4/9, à CLAIREFONTAINE : **Réunion de début de saison des Arbitres**
- ✓ le 6/9, au siège du District : **Rentrée des Commissaires**
- ✓ le 11/9 : **Séminaire du Comité de Direction du District**
- ✓ le 11/9, au siège du District : **Formation « Le Trésorier de club »**
- ✓ le 13/9, à PLAISIR : Organisation, par le **Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (S.D.J.E.S. 78)**, en association avec la Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'égalité, la police, la gendarmerie, l'association « Colosse aux pieds d'argile » et le Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines (C.D.O.S. 78) **d'une soirée d'information sur la prévention des violences sexuelles dans le sport**
- ✓ les 14 et 21/9, au siège du District : **Formations sur la Feuille de Match Informatisée**
- ✓ le 18/9, au siège du District : **Réunion des Délégués du District**
- ✓ le 18/9, au siège du District : Formation : « **Le Président de club** » (1^{ère} partie)
- ✓ les 17 et 18/9, à BORDEAUX : **Congrès de l'Association Nationale des Présidents de District de Football**

3 / LA REPRISE DU FOOTBALL

Le Comité fait le point de l'évolution de la situation depuis sa dernière réunion, le 15/7/2021.

- **Le 31/7, publication par la F.F.F. d'un communiqué de presse relatif aux conditions de la reprise de la pratique, concernant notamment le Pass sanitaire et la vaccination :**

La Fédération Française de Football est heureuse d'annoncer que les compétitions amateurs Seniors reprendront en août pour les Championnats nationaux, puis à partir du week-end des 28 et 29/8 pour la Coupe de France, avant de se poursuivre courant septembre avec le retour des compétitions régionales et départementales.

Cette reprise attendue est rendue possible par la mise en place du Pass sanitaire dès les premiers entraînements et matches de la saison, un Pass dont l'unique objectif est la protection des pratiquants et pratiquantes ainsi que celle de l'ensemble des acteurs du football amateur, bénévoles, encadrants, parents et dirigeants.

L'application de cette mesure est une décision gouvernementale obligatoire, il sera impossible d'y déroger. Elle concernera l'ensemble des fédérations sportives françaises. **Le Pass sanitaire sera donc requis pour pouvoir jouer au football et accéder aux vestiaires ainsi qu'aux tribunes avant chaque entraînement ou chaque match de compétition.**

Pour rappel, le Pass sanitaire consiste en la **présentation numérique** (via l'application TousAntiCovid) **ou papier** d'une **preuve sanitaire**, parmi les trois suivantes :

- un certificat de vaccination, à la condition que les personnes disposent d'un schéma vaccinal complet et du délai nécessaire après leur dernière vaccination ;

- un test négatif de moins de 48 h (délai qui est passé depuis à 72 h)

- un résultat d'un test RT-PCR positif attestant du rétablissement après avoir contracté la Covid-19.

Le Pass sanitaire est d'ores et déjà obligatoire pour la pratique des Seniors et pour les encadrants adultes quelle que soit leur équipe, Senior ou de jeunes.

Le Pass sera mis en place le 30/9 pour les jeunes joueurs et joueuses de 12-17 ans, les moins de 12 ans sont exemptés de cette mesure.

La F.F.F. a dès maintenant envoyé le protocole concernant les championnats nationaux aux représentants des clubs. **Après concertation avec la Ligue du Football Amateur (L.F.A.), les ligues et les districts, elle publiera le protocole pour les coupes et les compétitions régionales et départementales dans les prochaines semaines, avant la reprise des compétitions régionales.**

Le Président de la F.F.F. a ensuite indiqué :

« Nous sommes conscients que le Pass sanitaire est une contrainte supplémentaire pour nos licencié(e)s et nos clubs. Mais cette mesure apparaît aujourd'hui comme la solution la plus sûre pour reprendre le football en protégeant au mieux nos pratiquants et pratiquantes. Leur santé est notre priorité. La mise en place du Pass sanitaire permet également au football, et au sport français en général, de participer, à son niveau, à l'effort collectif dans la lutte contre la Covid-19 et au retour progressif à la vie normale. **C'est pourquoi j'encourage vivement l'ensemble des licencié(e)s de la F.F.F. à aller se faire vacciner. Le football et les terrains nous ont manqué, faisons-en sorte que cela n'arrive plus ».**

- **Le 30/7, publication par la F.F.F. du Protocole de reprise des Championnats Nationaux**

Il définit notamment le rôle du « **Référent Covid** » dont la mission est de vérifier la bonne mise en oeuvre de l'ensemble des dispositions du protocole et d'être l'interlocuteur privilégié des autorités et des

instances sur ce sujet.

Il a notamment pour mission de :

- contribuer au suivi du groupe sportif élargi dans le cadre des rencontres officielles et des entraînements. A ce titre, **il devra être présent à chaque match de son club, y compris les rencontres disputées à l'extérieur ;**
- participer à la définition des mesures de prévention en vigueur sur le site ;
- assurer la communication de ce document à l'ensemble des parties prenantes (salariés, prestataires, administrations...etc.) ;
- coordonner la mise en oeuvre du dispositif sanitaire et en assurer le pilotage opérationnel ;
- coordonner le contrôle d'accès de tous les travailleurs sur le site ;
- informer et sensibiliser les joueurs et le personnel encadrant aux mesures sanitaires contre la propagation du virus ;
- vérifier l'application et le respect sur le site des mesures d'hygiène pendant toute la durée de la manifestation et intervenir en cas d'infraction du personnel aux règles sanitaires ;
- évaluer sur le terrain les risques spécifiques et définir les actions correctives/préventives adaptées.

Il est recommandé que le référent Covid, compte tenu de ses missions, possède des compétences opérationnelles liées à l'organisation d'un match.

Par ailleurs, il est précisé que chaque rencontre est précédée d'une vérification des Pass sanitaires de tous les acteurs du jeu et que seuls les acteurs du jeu ayant un Pass sanitaire valide peuvent figurer sur la Feuille de Match.

- **Le 12/8 : Publication du tableau des mesures sanitaires applicables pour le sport**

- **Le 12/8 : Publication par la F.F.F. du Protocole de reprise des Compétitions régionales et départementales** (et Coupes nationales pendant la période de délégation), qui a été diffusé le 16/8 aux clubs Yvelinois.

- **Le 19/8 : Diffusion par la F.F.F. d'une F.A.Q.** relative à la mise en place du Pass Sanitaire dans les clubs, faisant suite aux diverses remontées des Ligues régionales et des Districts.

- **Le 20/8 : Décision du Comité Exécutif de la F.F.F., relative à la mise en application des dispositions légales, au regard notamment de l'utilisation du Pass sanitaire**, dans le cadre de la reprise des compétitions gérées par la F.F.F., les Ligues régionales et les Districts.

Cette décision a été diffusée le 23/8 aux clubs Yvelinois.

- **Le 24/8 : Organisation, par la F.F.F., d'un webinaire destiné aux clubs sur la rentrée sportive 2021 / 2022**

« Retour au foot - La Fédération Française de Football vous accompagne pour réussir votre reprise de la saison 2021 / 2022 : Pass sanitaire, préconisations techniques, aides matérielles, mise en place du Pass Sport, outils promotionnels. »

- **Le 27/8 : Diffusion, par l'Association Nationale des Elus en charge du Sport (ANDES), le Comité National Olympique et Sportif Français (C.N.O.S.F.) et l'Association Nationale des Directeurs et Intervenants d'Installations et des Services des Sports (ANDIIS) de précisions sur l'application du Pass sanitaire et des protocoles sanitaires des Fédérations.**

Il s'agit de 3 fiches de synthèse en pièce jointe dans un souci de vulgarisation des textes pour faciliter leur compréhension aux acteurs du sport à savoir :

- le protocole d'organisation des entraînements ou compétitions dans les ERP de type X (intérieur)
- le protocole d'organisation des entraînements ou des compétitions dans les ERP de type PA (extérieur)
- l'avenant spécial Covid-19 à la convention de mise à disposition des installations qui lie la commune aux associations

Par ailleurs, organisation, le 1^{er}/9, d'un **webinaire d'information, en présence de représentants du Ministère des sports, du cabinet FIDAL, de l'ANDES, du C.N.O.S.F. et de l'ANDIIS.**

- **Le 8/9 : Annonce, par les services du Premier Ministre qu'un décret va décaler l'âge d'entrée en vigueur du Pass sanitaire pour les adolescents.**

Les enfants de 11 ans et leurs parents craignaient d'être pénalisés par l'extension du Pass sanitaire aux 12-17 ans, prévue pour le 30/9 car ils se seraient vu imposer la présentation du Pass pour entrer dans les restaurants, cinémas et autres établissements concernés par cette mesure (et pratiquer un sport), alors même qu'ils n'auraient pas pu être complètement vaccinés, les injections étant en effet réservées aux 12 ans et plus.

Pour régler ce problème, **un décret va être publié pour que l'âge d'entrée en vigueur du Pass sanitaire soit de 12 ans et 2 mois** (ce décret est, depuis, intervenu le 30/9).

Ce délai permettra de recevoir leurs 2 doses de vaccin contre le Covid-19, puisque la période minimale entre les 2 injections de vaccin à ARN messenger est de 3 semaines.

Pour rappel, la vaccination n'est pas la seule option pour faire valoir le Pass sanitaire puisqu'un test négatif au Covid-19 de moins de 72 heures ou un certificat de test positif datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois permettent d'avoir accès aux lieux réglementés.

- **Le 14/9 : Publication par le District, via le N° 1679 du journal numérique « Yvelines Football », d'un document exhaustif relatif au Pass sanitaire**

- **Le 26/9 : La « Rentrée du Foot F.F.F. Tour », aux MUREAUX, en partenariat avec l'O.F.C. LES MUREAUX et la F.F.F.**

Afin d'encourager la reprise d'activité au sein des clubs amateurs, la F.F.F. organise une tournée promotionnelle auprès de 13 clubs (1 étape par Ligue métropolitaine) et un choix a été fait parmi des clubs investis dans le dispositif « Club Lieu de Vie ». Elle souhaite ainsi les accompagner dans le cadre d'une journée Portes ouvertes, une fête de reprise organisée par le club, une journée d'accueil

interclubs et propose un dispositif d'animations festives pour l'ensemble des licencié(e)s du club d'accueil mais également pour ceux des clubs de proximité invités. Par cette action, la F.F.F. souhaite soutenir la reprise de l'activité dans tous les clubs amateurs.

Le club choisi par la Ligue est l'O.F.C. LES MUREAUX, ce dont le District n'avait pas été informé

Le District s'associera néanmoins à cette opération afin d'aider la F.F.F. et le club organisateur dans l'encadrement des animations de terrain.

La découverte de nouvelles pratiques tels que : le Foot à 5, le Foot en marchant, le Futnet et le Golffoot seront à l'honneur.

4 / LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS 2020 / 2024

Il est rappelé que le Plan d'actions sur lequel la liste « Ensemble pour le Foot Yvelinois » a été élue le 17/10/2020 comportait :

- d'une part, plusieurs principes essentiels qui doivent guider de façon permanente l'action du Comité de Direction dans sa gestion du District (l'écoute attentive des clubs, la concertation, la lutte contre la violence et les incivilités, une gestion financière rigoureuse, ...),

- d'autre part, un certain nombre de projets qui doivent être mis en œuvre et parmi lesquels il y a lieu de choisir ceux qui seront traités au cours de chaque saison.

Depuis, le Comité de Direction a décidé, dès le 3/12/2020, de travailler durant la saison 2020 / 2021, sur **les 5 thèmes suivants** :

✓ **La création d'un « Agenda de la saison »**

Cela est effectif depuis le 28/5 et il est espéré que cet outil répond bien aux attentes des clubs.

✓ **La fusion, à compter de la saison 2021 / 2022, de la Commission d'Appel Départementale et du Comité d'Appel chargé des Affaires courantes en vue de l'instauration d'une Commission Départementale d'Appel unique, compétente tant en matière réglementaire qu'en matière disciplinaire**

Cela nécessite une adaptation des articles 2 et 31 du Règlement Sportif du District, ce qui a été décidé par le Comité lors de ses réunions des 28/1 et 11/3/2021, mais également une modification de l'article 13.7 des statuts du District, qui sera proposée lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9/10.

✓ **L'organisation de formations aux premiers secours ainsi que d'actions d'information et de sensibilisation à la prévention et à la prise en charge des blessures et la possibilité de permettre à celles et à ceux qui le souhaitent, de participer à une formation de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (P.S.C.1)**

La crise sanitaire a empêché la réalisation de ce projet, qui reste toutefois d'actualité et qui va être mis en œuvre.

✓ **L'examen de la pertinence des conditions de la couverture, par des Arbitres officiels, des compétitions du District, notamment les compétitions de jeunes**

Une décision est intervenue à ce sujet dès la réunion du Comité du 3/12/2020, quant à la hiérarchisation des désignations et elle sera mise en œuvre dès le début des compétitions, après la nécessaire communication vers les clubs, ce qui a été fait dans le N° 1679 du journal numérique « Yvelines Football » du 14/9.

✓ **La sensibilisation des Arbitres, des jeunes joueurs, des Educateurs et des Dirigeants au recours à l'exclusion temporaire lors des rencontres de Jeunes (Carton blanc).**

Une communication vers les clubs et les Arbitres va intervenir, en vue d'une mise en œuvre dès le début des compétitions de jeunes.

Le séminaire du Comité de Direction qui s'est tenu le 11/9 a permis de mener une réflexion quant aux thèmes sur lesquels il y a lieu d'agir durant la saison 2021 / 2022, en s'appuyant bien sûr sur le Plan d'actions 2020 / 2024, étant noté toutefois que **d'autres thèmes pouvaient être envisagés, dès lors qu'ils s'avéraient nécessaires et réalisables.**

Il est décidé de travailler sur les thèmes suivants :

✓ **La communication du District**

Beaucoup est à faire dans ce domaine et une réflexion approfondie doit être menée pour l'améliorer (modes de communication, vers les clubs et les licencié(e)s, contenus, dont la valorisation des actions des clubs, définition du rôle précis de la Commission Promotion, Information, Communication (P.I.C.), collecte des informations à diffuser, publics cibles, présentation du journal numérique, etc.).

✓ **Les valeurs**

Il apparaît indispensable de sensibiliser les clubs à la nécessité d'une pratique du football, dès le plus jeune âge, dans le respect d'un certain nombre de valeurs.

Il s'agira de s'inspirer de ce qui figure dans le Programme Educatif Fédéral.

✓ **L'accueil des nouveaux Présidents de clubs et des nouveaux clubs**

Il apparaît indispensable d'accompagner de façon efficace, sous des formes qui restent à définir, les nouveaux Présidents de clubs, ainsi que les nouveaux clubs qui se créent.

Une réflexion doit être menée à ce sujet pour permettre au District de jouer pleinement son rôle à ce sujet.

✓ **L'instauration d'un Référent de secteur**

L'idée est que chaque club aurait, au sein du District, un membre du Comité de Direction qui serait son interlocuteur dans un certain nombre de domaines.

Le rôle du Référent de secteur est d'apporter une aide au club et de répondre à ses attentes, mais évidemment pas d'être celui qui défendra les intérêts du club au sein du District.

✓ **La sensibilisation au respect de l'environnement dans le football**

Il apparaît souhaitable de sensibiliser les clubs et les licencié(e)s à la nécessité d'une pratique sportive responsable, intervenant dans un contexte qui préserve l'environnement.

Il s'agira, là également, de s'appuyer sur ce qui figure dans le Programme Educatif Fédéral.

Pour traiter chacun de ces thèmes, **il convient de désigner un ou plusieurs membres du Comité de Direction, dont un animateur** qui aura à s'entourer des personnes nécessaires, dont des Présidents de clubs, à conduire la réflexion et à rendre compte, **lors de chaque réunion du Comité de Direction**, de l'état d'avancement de la réflexion.

Un document détaillant le rôle de l'animateur d'un Groupe de réflexion est remis à chaque membre du Comité.

Il y aura lieu en outre de fixer une **date limite, à laquelle le Groupe de réflexion devra faire part de ses conclusions et de ses propositions.**

Enfin, il est convenu que chacun des animateurs des Groupes de réflexion fera un **point d'étape de l'avancement de la mission confiée au groupe lors de chacune des réunions du Comité de Direction**, le contenu de l'intervention devant être communiqué au secrétariat du District 3 jours avant.

Les membres du Comité de Direction se répartissent comme suit, sur les différents thèmes :

✓ **La communication du District**

MM. Florent BAUDOIN (Animateur), Jean-François DUPONT, Mme Valérie TARDIVEL, MM. Jean-Pierre LEDUC.

✓ **Les valeurs**

MM. Jean-Eric INACIO, Pierre GUILLEBAUX, Mme Sandrine SANCHEZ

✓ **L'accueil des nouveaux Présidents de clubs et des nouveaux clubs**

MM. Jean-François DUPONT (Animateur), Laurent HOUIN, Mme Josiane JOURDAN

✓ **L'instauration d'un Référent de secteur**

Mme Dorette ELANGUE ETEME (Animatrice), MM. Rodrigo LOPES ROCHA, Ali SAHALI

✓ **La sensibilisation au respect de l'environnement dans le football**

MM. Thierry MOURAUX (Animateur), Pierre GUILLEBAUX, Rodrigo LOPES ROCHA, Ali SAHALI

Par ailleurs :

- il est décidé de mener une réflexion sur l'éventuelle **organisation des Championnats du District (hors le Championnat Départemental 1), par année d'âge,**

M. Thierry MOURAUX sera l'animateur de cette réflexion.

- il est demandé :

. à la **Commission Technique** de réfléchir à la question du **passage du football à 8 au football à 11** et de faire des propositions à ce sujet,

. à la **Commission du Football Diversifié** de réfléchir aux conditions à mettre en œuvre pour **faciliter la reprise du Futsal**, qui a été tout particulièrement impacté par la crise sanitaire, et de faire des propositions à ce sujet.

Est par ailleurs rappelée la possibilité, pour les **représentants du Comité de Direction auprès des Commissions**, d'évoquer l'action de ladite Commission en la faisant porter à l'ordre du jour du Comité (demande à produire 10 jours avant, et contenu de l'intervention à transmettre 3 jours avant).

5 / CANDIDATURE A L'ELECTION D'UN MEMBRE DU COMITE DE DIRECTION, AU TITRE DE L'ARBITRE, EN REMPLACEMENT DE M. MUSTAPHA JINAMI, DEMISSIONNAIRE

Le Président Jean-Pierre MEURILLON donne connaissance au Comité du choix qu'il a fait quant à la proposition de candidature pour remplacer M. Mustapha JINAMI au sein du Comité de Direction, au titre de l'Arbitre.

Il s'agit de **M. Victor SIMON**, Arbitre Régional 2,

M. Victor SIMON, qui est âgé de 23 ans, est Arbitre Régional 2, fait partie, depuis plusieurs saisons, de la Commission de District de l'Arbitrage, où il est en charge des Jeunes Arbitres et exerce, pour ladite Commission, les fonctions d'Observateur en Arbitrage.

La Commission de Surveillance des Opérations Electorales, qui s'est réunie le 7/9, a constaté que M. Victor SIMON remplissait les conditions générales et particulières d'éligibilité telles qu'elles sont fixées par les articles 13.2.1 et 13.2.2 des Statuts du District.

Le procès-verbal de la réunion de ladite Commission a été publié dans le N° 1679 du journal numérique « Yvelines Football », du 14/9/2021 et sera transmis aux clubs Yvelinois avec les documents relatifs aux Assemblées Générales du 9/10/2021.

6 / NOMINATIONS DES COMMISSIONS DU DISTRICT POUR LA SAISON 2021 / 2022

Le Comité procède aux nominations suivantes :

COMMISSION PROMOTION, INFORMATION, COMMUNICATION

Mme Valérie TARDIVEL, Présidente

M. Mustapha BEN AHMED
M. Jérôme BUGHIN
M. Jean-Loup LEPLAT
M. Brice PARINET
M. Alassane THIAM

M. Jean-Pierre LEDUC, Représentant du Comité de Direction

COMMISSION FORMATION

M. Jean-Loup LEPLAT, Président

M. Christophe CONSIGLI, Vice-Président
M. Jean-Pierre LEDUC
M. Michel LOUVEL
Dr Pascal MAILLE
M. Laurent VIMONT

Formateur :
M. Jean-Eric INACIO

M. Michel ROBLES, Conseiller Technique Départemental
M. Franck BARDET, C.T.D. D.A.P.

M. Yves AVOIRTE, Représentant du Comité de Direction
M. Patrick CASSASSUS, Représentant de la Commission de District de l'Arbitrage

OBSERVATEURS EN ARBITRAGE

M. Antonin AGRISSAIS
M. Saïd BASMIH
M. Fabio BATISTA
M. Yoann BENOIT
Mme Cécile BESSIERE
M. Sébastien BETHUNE
M. Timothé BONNOT
M. Amin BOUAYYAD
M. Marouane BOUKSARA

M. Maxime BOULANGER
M. Miloud BOUTOUBA
M. Pierre-Jean CARIÉS
M. Patrick CASSASSUS
M. Momar CISSE EL HADJI spécifique Futsal
M. Jean-Philippe CLAMEN
M. Guillaume DANGLADE spécifique Futsal
M. Carlos DE SOUSA
M. Philippe DEBEAUPUIS
M. Thomas DELASSUS
M. Cyril DELL ANGELA
M. Alexandre DOS SANTOS
M. Vincent DUBOURDIEU
M. Félicien GAZON
M. Yves GIARD
M. Romain GINESTI
M. Gabriel HENRY
M. Hakim JEBBADI
M. Mustapha JINAMI
M. Christophe JUNQUA
M. Pierre LEGAT
M. Julien MAMET
M. Laurent MILORIAUX
M. Christophe NOBLET spécifique Futsal
M. Brice PARINET
M. Philippe PELLAN
M. Harris PILLEMONT
M. Jean-Pierre PLANQUE
M. Pascal POUPEAU
M. Alexandre SIMON
M. Victor SIMON
M. Tiago TINOCO
M. Pascal TISSERAND
M. Didier VALSAQUE
M. Rémy VERGER
M. Lotfi ZARKA

DELEGUES

M. Alain ARCIZET
M. Rachid FOURALI
Mme Corinne STEKELORUM

COMMISSION TECHNIQUE

Il est proposé de confier la présidence de la Commission Technique, à **titre provisoire**, à M. Thierry MOURAUX.

M. Ali SAHALI s'étonne de cette proposition alors qu'était envisagée la nomination de M. Julien MOULES en qualité de Président de la Commission Technique, pour remplacer M. Guy GALANTI.

Le Président Jean-Pierre MEURILLON rappelle que 2 réunions se sont tenues, avec M. Julien MOULES et les membres du Bureau, et que le cadre dans laquelle fonctionnera désormais la Commission Technique a été modifié.

C'est ainsi que la Fiche Missions de ladite Commission (cf. le point N° 7) a été adaptée.

Il a été convenu que M. Julien MOULES présentera, lorsqu'il sera établi, un projet d'intervention des Educateurs dans un cadre différent de celui de la Commission Technique.

La proposition de confier la présidence de la Commission Technique, à titre provisoire, à M. Thierry MOURAUX s'inscrit dans cette perspective.

Le Comité procède à la nomination de M. Thierry MOURAUX en qualité de Président de la Commission Technique, à titre provisoire (abstention de MM. Thierry MOURAUX et Ali SAHALI).

7 / LES MISSIONS DES COMMISSIONS DU DISTRICT

Il a été établi les Fiches Missions des différentes Commissions du District.

Leur élaboration est bien entendu intervenue en concertation avec les Présidents et les Vice-Présidents des Commissions, qui ont été entendus par le Bureau.

A cette occasion, ont été évoquées les conditions de fonctionnement des Commissions, dont il sera question lors de la rencontre Comité de Direction / Présidents et Vice-Présidents de Commissions du 23/10. Le Comité de Direction prend acte de ces Fiches Missions.

Elles seront rendues publiques et elles seront consultables sur le site du District.

8 / ADOPTION DU CALENDRIER GENERAL POUR LA SAISON 2021 / 2022, POUR LE FUTSAL ET LE CRITERIUM DU LUNDI SOIR

Le Comité adopte les calendriers de la saison 2021 / 2022 pour le Futsal et le Critérium du Lundi Soir.

9 / MODIFICATIONS A LA COMPOSITION DES GROUPES DE CHAMPIONNAT POUR LA SAISON 2021 / 2022

Le Comité acte les quelques modifications qui ont dû être apportées à la composition de certains groupes de Championnats pour la saison 2021 / 2022.

10 / L'ORDRE DU JOUR DES ASSEMBLEES GENERALES, EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE, DU 9/10/2021

Il est rappelé qu'il était initialement prévu que l'Assemblée Générale du District se déroule le samedi 12/6/2021, mais qu'elle n'avait pu se tenir, pour des raisons sanitaires.

Il avait ensuite été décidé qu'elle se tiendrait, en distanciel, le 9/10/2021.

Il apparaît toutefois que la possibilité, pour une association, de tenir une Assemblée Générale dématérialisée sans que la possibilité en soit prévue par ses statuts - ce qui est actuellement le cas pour le District - est fondée sur un décret dont la période d'application a été prorogée jusqu'au 30/9/2021.

La tenue de l'Assemblée Générale, en distanciel, le 9/10, est donc directement subordonnée à la publication d'un autre décret, qui n'est, à ce jour, toujours pas intervenu.

Il apparaît en outre que les conditions sanitaires se sont améliorées, ce qui permet d'organiser les Assemblées Générales en présentiel, sous réserve bien sûr de la présentation d'un Pass sanitaire valide.

Il est donc décidé que les Assemblées Générales se tiendront le 9/10, à VILLIERS-LE-MAHIEU.

Le Comité de Direction adopte l'ordre du jour des Assemblées Générales, Extraordinaire et Ordinaire, du 9/10/2021 :

Accueil des délégués par le Président Jean-Pierre MEURILLON, vérification des pouvoirs

• ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Propositions de modifications aux Statuts du District

• ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- 1 / Election d'un membre du Comité de Direction, au titre des Arbitres, en remplacement de M. Mustapha JINAMI, démissionnaire
- 2 / Allocution du Président
- 3 / Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 17/10/2020
- 4 / Présentation des comptes au 30/6/2021
- 5 / Rapports du Commissaire aux comptes (rapport général et rapport spécial)
- 6 / Approbation des comptes au 30/6/2021
- 7 / Affectation du résultat de l'exercice 2020 / 2021
- 8 / Présentation et approbation du Budget prévisionnel de la saison 2021 / 2022
- 9 / Informations aux clubs (Les modifications aux statuts du District résultant des modifications apportées aux Statuts-types des Districts)
- 10 / Questions écrites posées par les clubs

Clôture de l'Assemblée Générale

Cet ordre du jour sera publié dans le N° 1681 du journal numérique « Yvelines Football » du 28/9.

Tous les documents relatifs à ces Assemblées Générales seront transmis aux clubs dans les délais statutaires.

Il s'agit :

- . de l'ordre du jour des Assemblées Générales
- . des documents de présentation des propositions des modifications aux Statuts du District
- . du document de présentation de la candidature de M. Victor SIMON comme membre du Comité de Direction, au titre des Arbitres
- . du procès-verbal de la réunion de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales du 7/9/2021, validant la candidature de

M. Victor SIMON

- . du rapport de présentation du Compte de résultat de la saison 2020 / 2021
- . du Compte de résultat de la saison 2020 /2021
- . du Bilan au 30/6/2021
- . des rapports du Commissaire aux comptes
- . du rapport de présentation du Budget prévisionnel de la saison 2021 / 2022
- . du Budget prévisionnel de la saison 2021 / 2022
- . du document de présentation des informations aux clubs (modifications aux Statuts du District résultant des modifications apportées aux Statuts-types des Districts),
- . du pouvoir, au dos duquel figurent des extraits des statuts du District, notamment ceux relatifs aux conditions de représentation des clubs lors des Assemblées Générales

11 / LA TECHNIQUE

M. Michel ROBLES, Conseiller Technique Départemental, fait le point sur les **formations techniques** organisées par le District **et les opérations de détections / sélections.**

I - FORMATIONS

Une action technique a pu se dérouler :

- ✓ Certification C.F.F. 1-2-3, le 25/9, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

18 candidats uniquement licenciés dans les clubs des Yvelines.

Cette certification a été placée très tôt dans la saison pour permettre aux clubs de répondre aux différentes obligations d'encadrement de leurs équipes.

- ✓ 2^{ème} certification le samedi 30/10

Les prochaines formations :

- ✓ C.F.F. 1 - module U 11, les 7 et 8/10
- ✓ C.F.F. 2 - module U 13, les 14 et 15/10
- ✓ C.F.F. 3 - module U 18, les 21 et 22/10
- ✓ C.F.F. 1 - module U 9, les 25 et 26/10

A noter que 12 Educateurs Yvelinois sont inscrits au B.E.F., 14 au B.M.F. et 5 au B.M.F. en Apprentissage.

Pour rappel, à ce jour, tous les candidats, formateurs et certificateurs, doivent présenter un Pass sanitaire valide.

II - PROGRAMME D'EXCELLENCE SPORTIVE (Détections / Sélections)

U 16 G (nés en 2006)

1^{er} tour : le mercredi 22/9, à FONTENAY-LE-FLEURY (1 club absent)
2^{ème} tour : le mercredi 13/10, opposition U 17 du PARIS SAINT-GERMAIN, à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
3^{ème} tour : le mercredi 27/10, opposition U 17 du F.C. MANTOIS 78, à MANTES-LA-JOLIE
Interdistricts : le mercredi 3/11 à MORFONDE

✓ U 15 G (nés en 2007)

1^{er} tour : les mercredis 29/9 et 6/10

✓ U 13 G (nés en 2009)

1^{er} tour : les 27, 28 et 29/10, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

✓ U 15 F (nées en 2007)

1^{er} tour : le mercredi 6/10, à CROISSY-SUR-SEINE

Pour rappel, à ce jour, tous les joueurs et joueuses et l'encadrement doivent présenter un Pass sanitaire valide pour participer aux différentes détections.

12 / L'ARBITRAGE

M. Patrick CASSASSUS, Vice-Président de la Commission de District de l'Arbitrage (C.D.A.), fait le point sur :

- . les **stages de rentrée** des Arbitres,
- . les séances de **rattrapage des tests physiques** des Arbitres,
- . les **actions de la Commission Départementale de Promotion de l'Arbitrage**,
- . les **effectifs** des Arbitres.

Sont en outre rappelées les dates des sessions de **Formation Initiale en Arbitrage (F.I.A.)** :

- . 1^{ère} session : les 11, 12, 18 et 25/9/2021 (20 inscrits),
- . 2^{ème} session : les 20, 21, 27, 28/11/2021,
- . 3^{ème} session : les 5, 6, 12 et 13/2/2022.

Une F.I.A. Régionalisée (sous réserve de l'accord de la Commission Régionale de l'Arbitrage) est envisagée les 23, 24, 30 et 31/10/2021, au siège du District des Yvelines.

Par ailleurs, suite à une réorganisation interne de l'activité, les Formations Initiales à l'Arbitrage (F.I.A.), jusqu'alors gérées par l'Institut Régional de Formation du Football, sont **désormais de la compétence administrative du service Arbitrage** (Département des Activités Sportives).

Le service Arbitrage de la Ligue est donc devenu l'interlocuteur pour tout ce qui concerne les F.I.A.

La Ligue a précisé que le Conseiller Technique Régional en Arbitrage (C.T.R.A.) travaillait sur la **simplification des procédures d'inscriptions**, en donnant **plus de souplesse** aux candidats et en impliquant davantage les Districts pour préparer leurs échéances.

Les interlocuteurs avec les C.D.A sont désormais les deux C.T.R.A., qui transmettront les informations en temps et en heure.

En outre, le Président de la C.D.A. souhaite la mise en place d'un **stage pour les candidats arbitres** (date à programmer) et la tenue d'un **stage de perfectionnement D 1, D 2 Assistant D 1** (date à programmer).

13 / HOMOLOGATION DE MODIFICATIONS AU REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE

Il résulte des dispositions de l'article 5.4.c) du Statut de l'Arbitrage que la Commission de District de l'Arbitrage (C.D.A.) élabore son Règlement Intérieur qui, après avis de la Commission Régionale de l'Arbitrage, est soumis pour homologation au Comité de Direction du District.

C'est dans ce cadre que la C.D.A. a, lors de sa réunion du 5/7, adopté un certain nombre de modifications à son Règlement Intérieur, portant sur les « Très Jeunes Arbitres », dont la situation n'est pas traitée par l'actuel Règlement Intérieur.

Il est donc apparu nécessaire de le mettre à jour afin de préciser leur situation eu égard aux exigences fédérales, notamment la fin d'une formation spécifique pour cette population d'Arbitres, mais aussi la possibilité d'en désigner certains sur les matches du Championnat U 14.

La modification proposée est la suivante :

Article 10 - Les Très Jeunes Arbitres

Les Très Jeunes Arbitres (T.J.A. 1 et T.J.A. 2) sont des arbitres âgés de 13 ou 14 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours.

A sa nomination, chaque T.J.A. est classé dans une des catégories susnommées par la C.D.A., en fonction de son âge, de ses résultats à l'examen théorique et de l'avis de la Section Formation de la C.D.A..

Les T.J.A. 1 peuvent être désignés par la C.D.A. sur les compétitions U 14 du samedi après-midi.

Les T.J.A. 2 sont désignés par leur club, en interne, sur les rencontres du Football d'Animation.

A la fin de chaque saison, la situation et l'affectation du T.J.A est étudiée par la C.D.A..

Le Comité adopte cette modification à l'unanimité.

14 / MODIFICATIONS AUX REGLEMENTS DU DISTRICT

Il est rappelé que l'article 4 - Calendrier - du Règlement de la Coupe des Yvelines Senior prévoit que :

Les équipes des championnats District disputent cette Coupe suivant le calendrier établi par la Commission et approuvé par le Comité de Direction.

Les rencontres se jouent le dimanche à 15 h 00.

Les équipes ont la faculté de disputer leurs rencontres à une date autre que celle prévue au calendrier, après entente réalisée et communiquée par écrit par chaque club concerné au secrétariat du District des Yvelines de Football, dans les cinq jours qui suivent le tirage au sort des rencontres.

La Commission veille à ce que la date proposée soit située avant le tirage au sort du tour suivant.

En cas d'impossibilité de respecter la date prévue, les clubs joueront le 2^{ème} jeudi qui suit la date initiale à 20 h 00.

Si la rencontre ne peut, pour des raisons d'impraticabilité du terrain, se dérouler comme prévu, le 2^{ème} jeudi qui suit la date initiale, elle est automatiquement remise au jeudi suivant à 20 h 00, sauf décision contraire de la Commission d'Organisation des Compétitions, par exemple si une autre date est disponible sur les installations que précisera la C.O.C..

Toutefois :

• En cas de remise de matches d'équipes de clubs qualifiés en Coupe de France ou en Coupe Gambardella-Crédit Agricole, si les matches remis sont des matches de Coupes, ils sont automatiquement fixés à l'extérieur s'ils devaient initialement se dérouler à domicile, sauf accord du club adverse.

• La Commission d'Organisation des Compétitions a tout pouvoir pour, en cas de difficultés à faire jouer les rencontres, pour quelque raison que ce soit, les fixer aux dates qu'elle choisit, en tenant compte notamment de l'éloignement des clubs concernés.

Les dispositions sont les mêmes pour les autres Coupes des Yvelines et les Coupes du Comité, mais avec comme différences, le jour et l'heure, en fonction des catégories :

- . pour les U 18, le mercredi à 20 H
- . pour les U 16, le mercredi, à 19 H
- . pour les U 14, le mercredi à 19 H
- . pour le C.D.M., le mercredi à 20 H
- . pour les Anciens, le mercredi à 20 H

Ces dispositions posent difficulté car si, pour des raisons d'impraticabilité du terrain, un club ne peut pas jouer à la date initiale, son adversaire sera contraint ensuite de se déplacer en semaine.

Il est proposé de modifier les règles comme suit :

1 / s'il apparaît que, du fait de l'impraticabilité du terrain, la rencontre ne pourra se dérouler à la date initiale sur le terrain du club recevant, la rencontre est, **si c'est possible**, aussitôt inversée et donc disputée, **à la date initiale, sur le terrain de l'adversaire**.

2 / si l'inversion n'est pas possible à la date initiale **du fait que l'interdiction d'utiliser le terrain intervient trop tardivement**, l'inversion sera appliquée lorsque la rencontre se jouera, donc le 2^{ème} jeudi (ou mercredi) qui suit la date initiale.

3 / si l'inversion n'est pas possible à la date initiale **du fait de l'occupation du terrain du club adverse pour une rencontre officielle** :

- la rencontre se jouera, si possible, sur un terrain du club initialement recevant, classé au minimum tel qu'il est fixé par l'annexe 10 au Règlement Sportif concernant les rencontres en nocturne,
- à défaut, la rencontre se jouera, si possible, sur un terrain de l'adversaire, classé au minimum tel qu'il est fixé par l'annexe 10 au Règlement Sportif concernant les rencontres en nocturne,
- à défaut, elle se jouera le 2^{ème} jeudi (ou mercredi) qui suit la date initiale, sur le terrain de l'adversaire.

4 / si l'inversion n'est pas possible à la date initiale **pour une autre raison** :

- la rencontre se jouera, si possible, sur un terrain du club initialement recevant, classé au minimum tel qu'il est fixé par l'annexe 10 au Règlement Sportif concernant les rencontres en nocturne,
- à défaut, la rencontre se jouera, si possible, sur un terrain de l'adversaire, classé au minimum tel qu'il est fixé par l'annexe 10 au Règlement Sportif concernant les rencontres en nocturne,
- à défaut, elle se jouera le 2^{ème} jeudi (ou mercredi) qui suit la date initiale, sur le terrain du club initialement recevant.

5 / les mêmes règles s'appliqueront, le cas échéant, dans le cas où, du fait de l'impraticabilité du terrain, la rencontre ne pourrait se dérouler le 2^{ème} jeudi (ou mercredi) qui suit la date initiale.

Le Comité adopte ces modifications, à l'unanimité.

15 / LES FINANCES

Le compte de résultat et le bilan, arrêtés au 30/6/2021

Le Compte de résultat a été transmis aux membres du Comité, accompagné du Bilan et du document de présentation des comptes qui sera adressé aux clubs en vue de l'Assemblée Générale du 9/10.

Les rapports du Commissaire aux comptes leur seront transmis, dans les jours qui viennent, dès que le District les aura reçus.

La saison 2020 / 2021 s'est clôturée sur un **résultat d'exploitation positif de 97 746 €**.

Le **résultat global** de l'exercice 2020 / 2021 est de **+ 52 959 €**, étant souligné que :

- un montant total de **52 594 €** correspond à des sommes dont les **clubs Yvelinois ont bénéficié de façon très directe** (Fonds National de Solidarité, à raison d'1 € par licencié(e), et restitution du montant des droits d'engagements de la saison dans les Championnats du District et le Football d'Animation),

- les **droits d'engagements dans les Coupes des Yvelines**, soit 14 000 €, n'ont pas été recouverts,

- il a été attribué aux clubs qui évoluent dans les compétitions du District des **bons d'achat de matériels**, à leur choix, chez Intersport, l'équipementier du District, pour un montant total de **51 200 €**.

Le montant attribué était variable et tenait compte de la situation des clubs : il s'agissait en effet d'une attribution à tous les clubs d'un montant fixe, auquel s'ajoutait un montant lié à l'existence, au sein du club, d'une Ecole de Football, d'une section féminine et/ou d'une

section Futsal et ce, pour des montants allant de 100 € à 650 €. Le District ne peut que regretter que 35 clubs (sur 143), pour un montant total de 8 150 €, n'aient pas jugé nécessaire d'en profiter ...

- un montant total de 106 983 € est constitutif de dotations aux amortissements (88 978 €) ou à des provisions (18 005 €), ce qui n'entraîne pas de décaissements.

Il a en outre été souligné que figurent au compte de résultat :

- à titre de subventions diverses, la somme de **80 968 €**, correspondant aux **aides demandées par le District pour la période de novembre 2020, date de la suspension des compétitions, à juin 2021**, date de la fin de saison, et **attribuées par le Fonds de Solidarité** à destination des entreprises touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de l'épidémie de Covid-19.

A cette somme, s'ajoute une aide de **1 013 €**, obtenue de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Île de France pour l'acquisition de matériels nécessaires du fait du Covid-19.

- à titre d'aides de l'Etat, la somme de **130 461 €** correspond aux aides qui ont été demandées et obtenues par le District du fait des conséquences de la pandémie :

. Exonération de charges patronales (U.R.S.S.A.F.) sur les salaires de novembre 2020 à juin 2021 :	46 623 €
. Aide au paiement de cotisations (20 %, puis 15 %) sur les salaires de novembre 2020 à juin 2021 :	40 554 €
. Indemnisation de l'activité partielle	43 284 €

Les aides qui ont ainsi été obtenues par le District représentent un **montant total de 212 442 €**, qui lui a permis de faire face, de façon très efficace, à une situation pour le moins complexe.

Pour mémoire, le résultat global était, à l'issue de la saison 2019 / 2020, **déficitaire de 96 540 €**.

Après qu'aient été données quelques précisions sur certains postes de dépenses et de recettes, le **Comité, à l'unanimité, arrête les comptes du District de la saison 2020 / 2021 et adopte donc le compte de résultat du District et le Bilan au 30/6/2021**.

Par ailleurs, le Comité décide de proposer à l'Assemblée Générale d'**imputer le résultat positif de la saison 2020 / 2021, soit 52 959 €, sur les « Autres réserves »**.

Les explications nécessaires figurent dans le document de présentation qui sera, comme le Compte de résultat, le Bilan et les Rapports du Commissaire aux comptes, adressé aux clubs dans les délais statutaires.

Toutes informations souhaitées pourront bien entendu être obtenues par les clubs lors de l'Assemblée Générale.

✓ **Le Budget prévisionnel de la saison 2021 / 2022**

Il est rappelé que du fait de l'annulation de l'Assemblée Générale qui devait se dérouler le samedi 12/6, le Budget prévisionnel de la saison 2021 / 2022 n'a pas pu être adopté avant le début de la saison 2021 / 2022.

Il appartenait néanmoins au Comité de Direction, comme prévu par l'article 18 des statuts du District, d'arrêter ledit Budget **avant le début de l'exercice, donc avant le 30/6/2021**.

C'est pour cette raison que le projet de Budget prévisionnel de la saison 2021 / 2022 a été soumis au Comité de Direction, qui l'a arrêté, à l'unanimité, lors de sa réunion du 24/6/2021.

C'est ce Budget prévisionnel qui sera soumis, pour adoption, à l'Assemblée Générale du 9/10/2021.

✓ **Les relevés clubs**

Il est rappelé que lors de la réunion du Comité du 24/6, un certain nombre de clubs n'avaient toujours pas, malgré les nombreuses relances, réglé les sommes dues au District, correspondant aux **relevés clubs** émis depuis de nombreux mois et au **solde des indemnités d'arbitrage** de la saison 2020 / 2021.

Le Comité avait décidé d'**appliquer les dispositions de l'article 3.5 du Règlement Sportif**, ce qui entraîne la **perte définitive d'1 point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (Championnat et Coupes)** programmées, après expiration du délai fixé dans la notification de la décision et jusqu'à régularisation de la situation financière du club, cette sanction de retrait de point(s) étant applicable à **toutes les équipes Seniors (Masculines et Féminines, Libre, Futsal, Entreprise et Loisir) et Seniors-Vétérans du club débiteur** évoluant dans un Championnat Départemental.

Les clubs qui, depuis, n'ont toujours pas régularisé leur situation vont donc être ainsi pénalisés, étant noté qu'il s'agit de clubs qui n'ont, **ni demandé un délai, ni même pris contact avec le District**.

16 / L'EXONERATION DES DROITS D'ENGAGEMENTS POUR LA SAISON 2021 / 2022

Il est rappelé que le Comité avait décidé, à la fin des saisons 2019 / 2020 et 2020 / 2021, la **restitution intégrale des droits d'engagements** dans les Championnats du District, dans les Critériums et les Challenges du Football d'Animation et dans les Coupes des Yvelines et du Comité, afin de contribuer à **aider les clubs Yvelinois**.

Il est proposé, en ce début de saison 2021 / 2022, de décider dès maintenant l'**exonération de l'ensemble des droits d'engagements dans toutes les compétitions du District**.

Le Comité décide, pour la saison 2021 / 2022, à **l'unanimité, la dispense des droits d'engagements dans les Critériums et les Challenges du Football d'Animation et dans les Coupes des Yvelines et du Comité**, ainsi que la **restitution intégrale des droits d'engagements dans les Championnats du District** (qui ont été payés à la Ligue lors des engagements).

Cela représente une somme d'**environ 29 000 €**.

17 / LE LABEL JEUNES, LE LABEL DES ECOLES FEMININES DE FOOTBALL ET LE LABEL JEUNES FUTSAL

Le Bureau Exécutif de la Ligue du Football Amateur a, le 15/7/2021, validé l'attribution des Labels aux clubs suivants :

La Commission Départementale de Labellisation a, le 3/6, validé les dossiers des clubs candidats au Label Jeunes, au Label des Ecoles Féminines de Football et au Label Jeunes Futsal.

Label Jeunes

. S.F.C. BAILLY NOISY	niveau Excellence
. O.S.C. ELANCOURT	niveau Excellence
. HOUILLES A.C.	niveau Excellence
. U.S. CARRIERES-SUR-SEINE	niveau Espoir
. U.S. MONTESSON	niveau Espoir
. F.O. PLAISIROIS	niveau Espoir
. E.S. SARTROUVILLE	niveau Espoir

Label des Ecoles Féminines de Football

. PARIS SAINT-GERMAIN	niveau Or
. E.S. TRAPPES	niveau Or
. O.S.C. ELANCOURT	niveau Or
. U.S. CARRIERES-SUR-SEINE	niveau Argent
. F.C. MANTOIS 78	niveau Argent
. A.S. GUERVILLE ARNOUVILLE	niveau Bronze
. U.S. MONTESSON	niveau Bronze
. F.O. PLAISIROIS	niveau Bronze
. E.S. SARTROUVILLE	niveau Bronze

Le Label Jeunes Futsal

. A.S.C. TOUSSUS	niveau Bronze
------------------	---------------

A noter que 5 clubs Yvelinois ont obtenu, la même saison, le Label Jeunes et le Label des Ecoles Féminines de Football : l'**O.S.C. ELANCOURT**, l'**U.S. CARRIERES-SUR-SEINE**, l'**U.S. MONTESSON**, le **F.O. PLAISIROIS** et l'**E.S. SARTROUVILLE**.

A noter en outre que le **F.O. PLAISIROIS** a en outre été désigné par la Ligue pour la représenter dans le cadre du Challenge National Programme Educatif Fédéral.

Pour la saison 2021 / 2022, la campagne des Labels est officiellement lancée. Les critères sont inchangés et la date limite de dépôt des candidatures est fixée, tous Labels confondus, au **15/12/2021**.

18 / LE PROGRAMME EDUCATIF FEDERAL

M. Ali SAHALI indique que les conditions sanitaires subies par les clubs les 2 saisons passées ne leur ont pas permis de se réinvestir pleinement dans le Programme Educatif Fédéral, notamment pour ceux inscrits depuis le lancement de l'opération il y a maintenant 7 saisons.

Ils vont donc, à nouveau cette saison, être amenés à confirmer ou invalider leur implication dans le dispositif P.E.F..

Une réunion de présentation des évolutions apportées au dispositif sera programmée en octobre au District, en présentiel ou en webinaire, afin de présenter les modalités de réengagement pour la saison 2021 / 2022 et de promouvoir le nouveau Challenge National P.E.F. dont un club Yvelinois, le F.O. PLAISIROIS a, comme dit précédemment, été désigné Lauréat départemental puis régional la saison passée.

19 / LE FOOTBALL D'ANIMATION

Compte tenu des mesures sanitaires en vigueur, la Commission a réadapté le calendrier des réunions de début de saison :

. le vendredi 10/9, en présentiel, au siège du District : **Réunions Critériums Espoirs U 10-U 13**

. le lundi 13/9, en présentiel & en webinaire : **Réunion Critériums Départementaux U 10-U 13**

. le vendredi 17/9, en présentiel au siège du District : **Réunions Plateaux Espoirs U 8-U 9**

. le lundi 20/9, en présentiel & en webinaire : **Réunion Plateaux Classiques U 6-U 9**

Les réunions organisées en webinaire sont toutes disponibles en replay.

Les clubs qui n'ont pas pu se rendre disponibles aux dates programmées, ont été invités à les visionner dans les meilleurs délais, afin de disposer des informations indispensables au bon déroulement de la saison dans les différentes catégories d'âge du Football d'Animation.

M. Thierry MOURAUX rappelle que la F.F.F. a souhaité à nouveau cette saison que les journées « Rentrée du Foot » des catégories U 7-U 9-U 11-U 13 G & F se déroulent en septembre au sein des clubs sous la forme de journées « Rentrée du club » et « Portes ouvertes ». Chaque club pouvait ainsi reprendre son activité de manière progressive, en prenant le temps d'expliquer et de mettre en œuvre auprès de ses adhérents les protocoles sanitaires spécifiques à la reprise de la pratique du Football d'Animation, mais également de recruter de nouveau.e.l.l.e.s licencié.e.s et de nouveau.e.l.l.e.s encadrant.e.s à travers l'organisation de plateaux découvertes des nouvelles pratiques et de réunions d'informations.

Des dotations fédérales spécifiques par catégorie d'âge ont été livrées au District et en partie distribuées aux clubs présents lors des réunions d'information. Seuls les clubs inscrits au préalable ont déjà pu en bénéficier.

Ceux qui n'ont pas pu se rendre disponibles, pour venir les chercher ont été invités à se rapprocher du District pour convenir d'une date de récupération.

20 / LE FOOTBALL FEMININ

M. Jean-François DUPONT, Président de la Commission du Football Féminin, évoque la reprise du Football Féminin.

C'est la rentrée pour toutes les catégories le prochain week-end avec :

- des plateaux Foot à 8, des U 11 F aux U 18 F,
- le début du Critérium Senior F à 8,
- des plateaux Foot à 5, en U 13 F et U 11 F.

Le 1^{er} Fillofoot (U 6 F-U 9 F) aura lieu le 2/10.

Il est constaté :

- une baisse significative du nombre d'équipes en U 11 F et en Senior F,

- beaucoup trop d'équipes engagées qui n'ont pas encore le nombre suffisant de licenciées.

Un webinaire de rentrée du football féminin a été organisé le 20/9, qui a permis :

- de présenter l'offre de pratique,
- de détailler les avantages tactiques du passage de 7 à 8 joueuses dans les catégories U 15 F, U 18 F et Senior F,
- de présenter de nouveau les formalités induites par le Pass sanitaire dans la pratique du football (matches, plateaux et entraînements).

Le webinaire est accessible sur le site du District à la rubrique « Pratiques - Foot féminin ».

21 / L'AIDE DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT (EX. C.N.D.S.) POUR 2021

Il est indiqué aux membres du Comité que l'Agence Nationale du Sport a attribué, pour l'année 2021, les montants suivants :

. pour le District : **33 000**, contre 34 000 € en 2020,

. pour les clubs Yvelinois : **37 437 €**, contre 36 437 € en 2020.

22 / PROGRAMME DES FORMATIONS POUR LA SAISON 2021 / 2022

Le programme des formations de Dirigeants de la saison 2021 / 2022 a été établi.

2 formations ont déjà été organisées (le 11/9 : « Le Trésorier de club » et le 18/9 : « Le Président de club » (1^{ère} partie).

23 / LES EFFECTIFS DES LICENCI(E)S

Le District comptait, au 15/9/2021, **21 625 licencié(e)s**, soit **2 453 de moins** qu'au 15/9/2020 (24 078).

La baisse globale atteint donc **10,19 %**.

On notera que, comme depuis plusieurs mois, si les effectifs des catégories du Football Libre masculin sont pour la plupart en baisse (Seniors, Vétérans, U 20, U 18, U 19, U 18, U 17, U 15, U 13, U 12, U 11 et U 8), la situation reste contrastée :

. le nombre de licenciés Seniors et Vétérans est en forte baisse (respectivement - 23,01 % et - 15,23 %),

. le nombre de licenciés U 19 et U 20 baisse globalement de 8,81 % (respectivement - 4,03 % et - 14,56 %),

. le nombre de licenciés U 17 et U 18 baisse globalement de 20,94 % (respectivement, - 29,86 % et - 10,53 %),

. le nombre de licenciés U 15 et U 16 baisse globalement de 3,45 % (respectivement, - 8,91 % et + 4,01 %),

. le nombre de licenciés U 14 est en hausse de 11,58 %.

Le **Football Féminin** est lui aussi en baisse (- 11,40 %), puisqu'on constate, au 15/9/2021, 1 282 licenciées contre 1 447 au 15/9/2020.

Pour le **Football d'Animation**, le nombre de licencié(e)s est en hausse de 0,17 % (- 15 licencié(e)s).

Le nombre des « **encadrants** » est globalement en baisse (- 17,88 %) au 15/9/2021 (2 613 contre 3 182 au 15/9/2020) dont - 17,97 % pour les Dirigeant(e)s et - 17,43 % pour les Educateurs Fédéraux, les Entraîneurs et les Animateurs Fédéraux.

On notera enfin qu'au 15/9/2021, le District **comptait 58,67 % du nombre total de ses licencié(e)s de la saison précédente.**

Au 15/9/2020, ce pourcentage atteignait 60,05 %.

Il est convenu d'établir, pour la prochaine réunion du Comité, une comparaison entre les licencié(e)s de la saison 2021 / 2022 et la saison 2020 / 2021, **mais en tenant compte du changement de catégorie d'âge** (par exemple, les U 14 par rapport aux U 13 de la saison précédente).

Pour mémoire, le District comptait :

à la fin de la saison 2020 / 2021, **36 859 licencié(e)s**

à la fin de la saison 2019 / 2020, **40 095 licencié(e)s**

à la fin de la saison 2018 / 2019, **41 545 licencié(e)s**

➤ **La Ligue**, de son côté, comptait au 30/8/2021, **81 931 licencié(e)s**, contre 86 645 au 30/8/2020 / 2021.

La baisse (- 4 714 licencié(e)s) était ainsi de **5,44 %**.

Elle comptait, au 15/9/2021, 137 486 licencié(e)s.

Rappelons qu'elle comptait :

à la fin de la saison 2020 / 2021, **243 117 licencié(e)s**

à la fin de la saison 2019 / 2020, **271 923 licencié(e)s**

à la fin de la saison 2018 / 2019, **280 422 licencié(e)s**

24 / LES ENTENTES

Le Comité donne son accord aux ententes suivantes :

✓ **A.J.S.L. MEZIERES et U.S. SERBIE, pour les équipes suivantes :**

Seniors - D 3	club support	A.J.S.L. MEZIERES
Seniors - D 4	club support	A.J.S.L. MEZIERES
+ de 45 ans	club support	A.J.S.L. MEZIERES

✓ **SAINT-ARNOULT F.C. 78 et ABLIS F.C. SUD 78, pour les équipes suivantes :**

U 14 - D 3	club support	SAINT-ARNOULT F.C. 78
U 14 - D 4	club support	ABLIS F.C. SUD 78

✓ **U.S.A. FEUCHEROLLES, F.C., MAREIL-SUR-MAULDRE, U.S. MAULOISE et A.S.L. CHAVENAY, pour les équipes ou les catégories suivantes :**

Seniors - D 5	club support	U.S. MAULOISE
Vétérans - D 3	club support	U.S. MAULOISE
U 16 - D 3	club support	U.S. MAULOISE
U 16 - D 4	club support	U.S.A. FEUCHEROLLES
U 12 / U 13	Espoir	

	club support	U.S. MAULOISE
U 11	Espoir	F.C. MAREIL-SUR-MAULDRE
U 10	Espoir	U.S.A. FEUCHEROLLES

✓ **A.S. LA VESGRE, F.C. REGION HOUDANAISE et R.C. NEAUPHLE PONTCHARTRAIN 78, pour les équipes suivantes :**

U 18 - D 2	club support	R.C. NEAUPHLE PONTCHARTRAIN
U 14 - D 4	club support	R.C. NEAUPHLE PONTCHARTRAIN

✓ **A.S. LA VESGRE et F.C. REGION HOUDANAISE, pour les équipes ou les catégories suivantes :**

U 16 - D 3	club support	F.C. REGION HOUDANAISE
U 16 - D 4	club support	F.C. REGION HOUDANAISE
U 12 / U 13	club support	F.C. REGION HOUDANAISE

✓ **COIGNIERES F.C. et E.S. TRAPPES, pour les équipes ou les catégories suivantes :**

U 16 - D 4	club support	COIGNIERES F.C.
U 14 - D 4	club support	COIGNIERES F.C.

✓ **U.S. YVELINES et F.C. MONTFORT, pour les équipes suivantes :**

Seniors - D 5 C	club support	U.S. YVELINES
Seniors - D 5 D	club support	U.S. YVELINES

D'autres demandes d'ententes vont peut-être être formulées par les clubs.

Il est rappelé à ce sujet que le Comité de Direction a, lors de sa réunion du 22/10/2020, dans le cadre des dispositions de l'article 13.6 des Statuts du District relatif aux attributions du Comité de Direction, **donné compétence au Bureau** pour, dans les cas où le calendrier le justifie, **statuer sur les demandes d'ententes formulées par les clubs.**

Il est ensuite **rendu compte au Comité**, lors de sa réunion suivante, des décisions prises par le Bureau dans le cadre de cette délégation.

Le Comité rappelle enfin que les ententes sont régies par **l'article 11.3 du Règlement Sportif du District**, qui prévoit expressément que : « *L'entente dont les modalités sont définies à l'article 39 bis des Règlements Généraux de la F.F.F., a une durée d'une saison. Elle est renouvelable.*

Lors de sa création, l'équipe constituée en entente évolue obligatoirement au niveau hiérarchique correspondant aux droits sportifs acquis par le club désigné comme support.

L'équipe constituée en entente est, réglementairement, dans la catégorie d'âge concernée, considérée comme une équipe inférieure par rapport aux équipes supérieures des clubs constituants et aux équipes supérieures constituées en entente et auxquelles participe au moins un club constituant.

En fin de saison, si l'entente n'est pas renouvelée ou renouvelable pour la saison suivante, les droits sportifs acquis par l'équipe en entente sont attribués exclusivement au club support, et en aucun cas à l'autre ou à l'un des autres club(s) constituant(s).

L'entente ne concourt à la satisfaction des obligations en matière d'équipes de jeunes ou d'équipes Seniors :

- qu'au profit du seul club support, et pas en faveur de l'autre ou des autres club(s) constituant(s),

- qu'à la condition que le club support compte dans son effectif, au minimum 6 licencié(e)s de la catégorie d'âge concernée, et en aligne au moins 3 sur chaque feuille de match.

Pour le football d'animation, le club doit avoir au moins 5 licenciés dans l'effectif et au moins 3 alignés sur chaque feuille de match. »

25 / AGENDA

Sont rappelées aux membres du Comité **les rendez-vous des prochaines semaines :**

✓ **Les Rendez-vous du C.R.I.B.** (Centre de Ressources et d'Information pour les Bénévoles) :

Le C.R.I.B. poursuit son accompagnement et propose des temps d'échanges, d'informations à travers plusieurs actions. **Accompagnement collectif** : Mixity time (favoriser la mixité dans les instances dirigeantes des associations sportives), plus de temps pour la mixité de 19 h à 20 h 30 en visio : séances de coaching et de co-développement afin de permettre aux participant(e)s de poser des questions ou problématiques, de prendre du recul sur une situation et modifier si nécessaire un regard ou un positionnement.

Thème traité en fil rouge lors des séances : **vie associative, vie professionnelle, vie personnelle : le trio gagnant ? Les jeudis 23/9** (en présentiel dans les locaux de Profession

Sport et Vie Associative, 7/9 rue Denis Papin 78190 Trappes),
12/10, 4/11, 25/11 et 9/12/2021

- ✓ le jeudi 23/9, à SAINT-CYR L'ECOLE : **Réunion de la Commission Mixte Départementale Football/Futsal (mise en place du calendrier 2021-2022 - formation des jeunes Officiels)**
- ✓ le lundi 27/9, de 18 H à 20 H : **Webinaire organisé par l'U.N.S.S. 78 et le District (les outils pour se former et former à l'arbitrage)**
- ✓ le mardi 28/9, AUX ESSARTS-LE-ROI : **Rencontre avec l'équipe dirigeante de l'A.G.S. ESSARTS-LE-ROI**
- ✓ le mercredi 29/9 : **Réunion Président de Ligue / Présidents de District**
- ✓ le jeudi 30/9, au siège du District : **Réunion des clubs pour les + 45 ans**
- ✓ le lundi 4/10 : **Réunion du Comité de Direction de la Ligue**
- ✓ le samedi 9/10 : **Assemblée Générale du District, en présentiel, à VILLIERS-LE-MAHIEU**
- ✓ le lundi 11/10, à TRAPPES : **Organisation, par le C.R.I.B. (Centre de Ressources et d'Information pour les Bénévoles), d'un spectacle sur le sexisme dans le sport « Billie Jean, Alice, Caster... Mon sexe sportif » animé par le collectif de l'Atre (spectacle sur les préjugés sexistes dans la pratique sportive en général**
- ✓ le jeudi 14/10, à VERSAILLES : **Réunion d'information organisée par le C.R.I.B. (Centre de Ressources et d'Information pour les Bénévoles), en partenariat avec le C.D.O.S. 78 (Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines sur le thème : « L'association et la fonction d'employeur dans le secteur du sport »**
- ✓ le samedi 16/10, au siège du District : **Formation : « Le Président de club » (2^{ème} partie) »**
- ✓ le lundi 18/10 : **Réunion du Comité de Direction de la Ligue**
- ✓ le samedi 23/10, à CLAIREFONTAINE : **Séminaire Comité de Direction du District / Présidents et Vice-Présidents des Commissions du District**
- ✓ le samedi 23/10, dans les locaux de la Région Ile de France : **Organisation, par la Région Ile de France, avec le concours de Challenges Academia, d'une nouvelle session de sensibilisation à la prévention de la radicalisation.**
- ✓ le samedi 30/10, au siège du District : **Formation « Responsabilité et assurances sportives »**

✓ le samedi 6/11 : **Assemblée Générale de la Ligue**

✓ le vendredi 12/11, au siège de la F.F.F. : **Assemblée Générale Elective de l'AE2F (Association des Employeurs du Football Français) pour le mandat 2021-2024**

✓ le samedi 13/11, au siège de la F.F.F. : **Réunion commune du Collège des Présidents de Ligue, du Collège des Présidents de District et du Collège des autres acteurs du Football Amateur**

26 / QUESTIONS DIVERSES

M. Jean-Pierre LEDUC souligne les difficultés que rencontrent actuellement les clubs devant disputer le Championnat Futsal du District.

Certains clubs constatent en effet une insuffisance d'effectifs, et d'autres ne disposent pas des créneaux nécessaires quant à l'utilisation des gymnases.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour,
la séance est levée à 21 h 20.

Prochaine réunion du Comité de Direction :

le mercredi 17 novembre 2021, à 18 H 30

Les décisions du Comité de Direction du District sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la Ligue de Paris-Ile de France, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le journal numérique « Yvelines Football », sur le site Internet officiel du District ou sur Footclubs (ou, le cas échéant, de leur notification par courrier électronique), dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif Général de la Ligue.

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET VALORISATION DE L'ESPRIT SPORTIF

(voir annexe 4 du règlement sportif du D.Y.F.)



ETAT PROVISOIRE DES POINTS DE PENALITE, ARRETE AU 25/10/21

(sauf erreur ou omission et sous réserve de feuilles de matches en retard et des dossiers en Commissions)

CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts
D1					D3A					D4B					D5B				
AUBERGENVILLE FC 1	1	22	1,0	6	CARRIERES S/SEINE US 1	3	22	3,0	6	ANDRESY FC 1	1	22	1,0	6	ACHERES CS 1		24	0,0	6
BAILLY NOISY SFC 1	3	22	3,0	6	CHAMBOURCY ASM 1	2	22	2,0	6	BOUGIVAL FOOT 1	1	22	1,0	6	ANDRESY FC 2		24	0,0	6
BOIS D'ARCY AS 1	2	22	2,0	6	CHANTELOUP LES V US 2	1	22	1,0	6	CARRIERES S/SEINE US 2	2	22	2,0	6	BREVAL LONGNES FC 2		24	0,0	6
BUCHELOISE AS 1	5	22	5,0	6	CROISSY US 1	21	fft	fft	CHATOU AS 3	8	22	8,0	6	CELLOIS CS 2		24	0,0	6	
CARRIERES GRESILLONS 1	1	22	1,0	6	EPONE USBS 2	15	22	15,0	6	CHESNAY 78 FC LE 3	6	22	6,0	6	ECQUEVILLY EFC 2		24	0,0	6
CHESNAY 78 FC LE 1	5	22	5,0	6	GARGENVILLE STADE 2	1	22	1,0	6	FONTENAY FLEURY FC 1	2	22	2,0	6	MAISONS-LAFFITTE FC 2		24	0,0	6
EPONE USBS 2	2	22	2,0	6	LIMAY ALJ 2	2	22	2,0	6	HOUILLES SO 2	1	22	1,0	6	MANTES YVELINES AFC 2		24	fft	fft
GARGENVILLE STADE 1	7	22	7,0	6	MARLY LE ROI US 2	5	22	5,0	6	MAISONS-LAFFITTE F.C 1	1	22	1,0	6	MANTES OLYMPIQUE FC 2		24	0,0	6
HOUILLES AC 2	4	22	4,0	6	MEZIERES AJSL 1	5	22	5,0	6	MESNIL LE ROI AS 1	1	22	1,0	6	MAURECOURT FC 1		24	0,0	6
SARTROUVILLE ESP.S. 1	8	22	8,0	6	SARTROUVILLE ESP.S. 2	3	21	3,1	6	MONTESSON US 2	2	22	2,0	6	ST GERMAIN EN LAYE 2		24	0,0	6
VALLEE 78 FC 1	7	22	7,0	6	ST GERMAIN EN LAYE 1	4	22	4,0	6	PECQ US LE 2	2	22	2,0	6	TRIEL AC 2		24	0,0	6
VOISINS FC 1	6	22	6,0	6	VILLENES ORGEVAL 1	6	22	6,0	6	TRIEL AC 1	2	22	2,0	6	VERNOUILLET FC 1		24	0,0	6
															VINSKY FC 1		24	0,0	6
D2A					D3B					D4C					D5C				
AUBERGENVILLE F.C 2	2	22	2,0	6	BAILLY NOISY SFC 2	3	22	3,0	6	BOIS D'ARCY AS 2	2	21	2,1	6	ABLIS FC SUD 78 2		26	0,0	6
CHANTELOUP LES V US 1	5	22	5,0	6	CHESNAY 78 FC LE 2	3	22	3,0	6	BUC FOOT AO 1	2	22	2,0	6	CELLOIS CS 1		26	0,0	6
COIGNIERES FC 1	6	22	6,0	6	CLAYES SS/BOIS U.S.M 1	2	22	2,0	6	CONFLANS FC 3	1	22	1,0	6	CHAMBOURCY ASM 2		26	0,0	6
GUYANCOURT ES 1	4	22	4,0	6	HOUILLES AC 3	3	22	3,0	6	CROISSY US 2	22	0,0	6	CLAYES SS/BOIS U.S.M 2		26	0,0	6	
HARDRICOURT US 2	5	22	5,0	6	JOUY EN JOSAS US 1	1	22	1,0	6	ELANCOURT OSC 2	22	0,0	6	ENT. GALLY MAULDRE 2		26	0,0	6	
HOUILLES SO 1	3	22	3,0	6	MONTIGNY LE BX AS 2	4	22	4,0	6	GUYANCOURT ES 2	22	0,0	6	FONTENAY FLEURY FC 2		26	0,0	6	
MONTIGNY LE BX AS 1	5	22	5,0	6	NEAUPHLE-PONT 3	4	22	4,0	6	JOUY EN JOSAS US 2	22	0,0	6	FOURQUEUX AS 1		26	0,0	6	
RAMBOUILLET YVELINES 1	8	22	8,0	6	PLAISIROIS FO 2	7	22	7,0	6	MAGNY 78 FC 1	20	fft	fft	LOUVECIENNES AS 1		26	0,0	6	
ROSNY S/SEINE CSM 1	6	22	6,0	6	TRAPPES ES 3	5	22	5,0	6	MAUREPAS AS 2	5	22	5,0	6	MESNIL LE ROI AS 2		26	0,0	6
TRAPPES ES 2	5	22	5,0	6	VALLEE 78 FC 2	6	22	6,0	6	RAMBOUILLET YVELINES 2	2	22	2,0	6	PORT MARLY CS 1		26	0,0	6
VELIZY ASC 1	2	22	2,0	6	VILLEPREUX FC 1	2	22	2,0	6	VELIZY ASC 2	1	21	1,0	6	ST CYR AFC 1		26	0,0	6
VERSAILLES 78 FC 3	7	22	7,0	6	VOISINS F.C. 2	4	22	4,0	6	VIROFLAY USM 1	2	22	2,0	6	VERSAILLES JUSSIEU 1		26	0,0	6
															VILLEPREUX FC 2		26	0,0	6
															YVELINES/MONTFORT 2		26	0,0	6
D2B					D4A					D5A					D5D				
CHATOU AS 2	6	22	6,0	6	BONNIERES FRENEUSE 1	1	22	1,0	6	AFC LONGNES 1		24	0,0	6	ABLIS FC SUD 78 1		26	0,0	6
CONFLANS FC 2	3	22	3,0	6	BUCHELOISE AS 2	2	22	2,0	6	BONNIERES FRENEUSE 2		24	0,0	6	BUC FOOT AO 2		26	0,0	6
ELANCOURT OSC 1	2	22	2,0	6	CARRIERES GRESILLONS 2	8	22	8,0	6	BREVAL LONGNES FC 1	1	24	0,9	6	COIGNIERES/VERRIERE 3		26	0,0	6
HOUDANAISE REGION FC 1	2	22	2,0	6	ECQUEVILLY EFC 1	6	22	6,0	6	FONTENAY ST PERE AS 1		24	0,0	6	ELANCOURT OSC 3		26	0,0	6
MANTOIS 78 FC 3	2	22	2,0	6	FONTENAY ST PERE AS 1	2	22	2,0	6	ISSOU AS 2		24	0,0	6	ESSARTS LE ROI AGS 1		26	0,0	6
MAULOISE US 1	2	22	2,0	6	GUERVILLE ARNOUVILLE 1	1	22	1,0	6	JUZIERS FC 1		24	0,0	6	GAZERAN AFL		26	0,0	6
MONTESSON US 1	2	22	2,0	6	ISSOU AS 1	5	22	5,0	6	MAGNANVILLE LFC 1		24	0,0	6	HOUDANAISE REGION FC 2		26	0,0	6
MUREAUX OFC LES 3	2	22	2,0	6	MANTES USC 1	9	22	9,0	6	LIMAY ALJ 3		24	0,0	6	MESNIL ST DENIS ASL 1		26	0,0	6
NEAUPHLE-PONT. 2	3	22	3,0	6	MEZIERES/SERBIE 2	5	22	5,0	6	MANTES YVELINES AFC		24	0,0	6	MONTIGNY LE BX AS 3		26	0,0	6
PECQ US LE 1	2	22	2,0	6	VAUXOISE ES 1	5	22	5,0	6	MANTES OLYMPIQUE FC 1		24	0,0	6	PERRAY FOOT ES 1		26	0,0	6
PLAISIROIS FO 1	4	22	4,0	6	VERNEUIL FOOT 2	6	22	6,0	6	PORCHEVILLE FC 2		24	0,0	6	PLAISIROIS FO 3		26	0,8	6
VERNEUIL FOOT 1	2	22	2,0	6	VILLENES ORGEVAL 2	1	22	1,0	6	ROSNY S/SEINE CSM 2		24	0,0	6	ST ARNOULT 78 FC 1		26	0,0	6
										VAUXOISE ES 2		24	0,0	6	VOISINS FC 3		26	0,0	6
															YVELINES/MONTFORT 1		26	0,0	6

Pts = Nombre de points bonus ou malus au classement

Ratio = Nombre de points de pénalité X 22 matches / Nombre de matches effectivement disputés

Matches = Nombre de matches effectivement disputés (à l'issu du championnat)

Total = Nombre de points de pénalité en cours